GUIDE

Modalités d'inscription 2012 2013

Université Toulouse 1 - Capitole

GUIDE Modalités d'inscription 2012 2013



JPGPhoto/UT1Capitole

Bienvenue dans l'une des plus prestigieuses universités européennes dans le domaine du droit, de l'économie et de la gestion. Créée en 1229 par le roi Saint Louis, la Faculté de Droit a été la matrice de l'actuelle Université Toulouse 1 Capitole.
Au cours du temps et particulièrement durant ces dernières décennies, Toulouse 1 Capitole a su s'adapter pour devenir aujourd'hui une université qui rayonne sur le plan international autant par son enseignement que par sa recherche. Elle vous propose de nombreux cursus, dont un certain nombre sous forme de doubles diplômes en partenariat avec de prestigieuses universités en Europe et dans le monde.

Les composantes de notre université : la Faculté de Droit et de Science Politique, la Faculté d'Administration et de Communication, l'Ecole d'Economie (TSE), l'Ecole de Gestion (IAE), l'UFR d'Informatique ainsi que les départements de Mathématiques, de Langues et Civilisations et des Activités Physiques et Sportives, vous offrent une préparation dans les meilleures conditions à l'insertion professionnelle. Nos formations sont toutes fondées sur une recherche de très haut niveau qui vous garantit le meilleur de l'enseignement supérieur. Ces dernières années nous avons particulièrement encouragé les initiatives étudiantes et financé les associations d'étudiants pour que notre campus soit vivant et accueillant. Il vous appartient maintenant d'utiliser au mieux les outils qui vous sont offerts pour vous préparer à devenir les cadres d'une société ouverte au reste du monde et solidaire dans ses valeurs fondamentales.

Bruno SIRE

Président de l'Université



GUIDE Modalités d'inscription 2012 2013

sommaire

S'inscrire pour la 1ère fois à l'Université Toulouse 1

- LES DATES ET LES PROCEDURES A RESPECTER DIFFERENT SELON LE DIPLOME ET LE LIEU OU VOUS VOUS INSCRIVEZ.

➔ Vous vous inscrivez pour la 1ère fois en 1ère année de licence

- Les retraits de dossier ont lieu à l'Accueil Général de l'Université, 2 rue du Doyen Gabriel Marty - Toulouse :
  du 9 au 19 juillet 2012 (bacheliers autorisés à la 1ère ou à la 2ème phase d'Admission PostBac)
  du 9 au 19 juillet 2012 (bacheliers des années antérieures sans acquis validé)
  du 27 août au 7 septembre 2012 (bacheliers autorisés à la 3ème phase d'Admission PostBac, bacheliers des DOM-COM et des lycées français à l'étranger)
- Présentez-vous, de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45, muni(e) de **l'original du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat**.
- Aucun dossier ne sera envoyé par correspondance (sauf bacheliers des DOM-COM et des lycées français à l'étranger).
- Le dossier d'inscription devra être rapporté **personnellement** à l'Université **à la date indiquée sur le dossier**. Munissez-vous d'une **pièce d'identité**.
- Aucune inscription ne sera prise par correspondance.

➔ Vous êtes étudiant étranger et vous vous inscrivez pour la première fois à UT1

- Vous vous inscrivez **à titre individuel, suite à une décision favorable d'admission préalable**, vous devez vous présenter **entre le 3 et le 7 septembre 2012** au **Service des Relations Européennes et Internationales** (Porte J-103, 1er étage bâtiment J - Arsenal) pour faire valider votre dossier d'inscription et débuter vos démarches de demande de titre de séjour auprès des services préfectoraux.
- Vous vous inscrivez **dans le cadre d'un échange ou d'un accord avec une université étrangère**, vous devez vous présenter, avant de procéder à votre inscription, au **Service des Relations Européennes et Internationales** (Porte J-104, 1er étage bâtiment J - Arsenal).

➔ Vous venez d'un autre établissement d'enseignement supérieur français

- Vous venez vous inscrire à l'Université Toulouse 1 suite à une admission en Licence Professionnelle, en 2ème année de Master ou dans toute autre formation sélective y compris celles de l'Ecole d'économie de Toulouse-TSE (de L1 à M2), conformez-vous aux **instructions figurant sur la lettre d'admission**.

- Vous souhaitez vous inscrire **dans le cadre d'une même filière** en 1ère, 2ème, 3ème année de Licence ou en 1ère année de Master (hors Ecole d'économie de Toulouse) :

I Vous avez validé la totalité d'une année d'études
Vous devez faire dans votre université d'origine, une demande de transfert de votre dossier dès la proclamation des résultats d'admission en 1ère ou en 2ème session.
Vous devez retirer un dossier d'inscription à UT1 - à l'Accueil Général de l'Université, du 27 août 2012 au 14 septembre 2012 - par correspondance, en précisant la filière et l'année d'études et en joignant une enveloppe au format 27,5 X 36,5 non affranchie avec votre nom et votre adresse (étudiants des DOM-COM uniquement)
Le jour de l'inscription, vous devez présenter **l'original de l'attestation de réussite du dernier diplôme** (ou du dernier niveau validé).
L'inscription sera définitive dès que votre dossier de transfert sera parvenu à UT1.

II Vous n'avez pas validé la totalité d'une année d'études : vous avez validé des U.E. et/ou un semestre

Vous devez faire dans votre université d'origine, une demande de transfert de votre dossier dès la proclamation des résultats d'admission en 1ère ou en 2ème session.

Vous pouvez faire une **demande d'équivalences dès les résultats de vos examens de 1ère ou 2ème session**.

Pour cela, téléchargez l'imprimé de demande d'équivalences sur notre site internet :

www.ut-capitole.fr, rubrique *Futurs étudiants*.

Vous devez déposer cet imprimé au bureau de la scolarité concernée

-pour le 15/11/2012 (semestre impair) et **05/04/2013** (semestre pair) en AES, Droit, Economie

-pour le 12/10/2012 (semestres impair et pair) en Informatique

Dans l'attente de la réponse de la commission d'équivalences, il est nécessaire de suivre l'intégralité des enseignements.

Vous devez retirer un dossier d'inscription à UT1

- à l'Accueil Général de l'Université, du 27 août 2012 au 14 septembre 2012
- par correspondance (étudiants des DOM-COM uniquement), en précisant la filière et l'année d'études et en joignant une enveloppe au format 27,5 X 36,5 non affranchie avec votre nom et votre adresse

Le jour de l'inscription, vous devez présenter **l'original de l'attestation de réussite du dernier diplôme** et la notification de la décision de la commission d'équivalence.

L'inscription sera définitive dès que votre dossier de transfert sera parvenu à UT1.

III Vous n'avez pas validé de semestre ni d'unité d'enseignement

Vous devez faire dans votre université d'origine, une demande de transfert de votre dossier dès la proclamation des résultats d'admission en 1ère ou en 2ème session.

Vous devez retirer un dossier d'inscription à UT1

- à l'Accueil Général de l'Université, du 27 août 2012 au 14 septembre 2012
- par correspondance (étudiants des DOM-COM uniquement), en précisant la filière et l'année d'études et en joignant une enveloppe au format 27,5 X 36,5 non affranchie avec votre nom et votre adresse

Le jour de l'inscription, vous devez présenter **l'original de l'attestation de réussite du dernier diplôme** (ou du dernier niveau validé).

L'inscription sera définitive dès que votre dossier de transfert sera parvenu à UT1.

- Vous souhaitez **changer de filière d'études** et vous inscrire en 1ère, 2ème, 3ème année de Licence ou en 1ère année de Master (y compris Ecole d'économie de Toulouse) :

Vous avez accès de plein droit à ce niveau formation

Vous devez faire dans votre université d'origine, une demande de transfert de votre dossier dès la proclamation des résultats d'admission en 1ère ou en 2ème session.

Toutes les demandes de transfert devront parvenir à UT1 **avant le 28 septembre 2012**.

Vous devez retirer un dossier d'inscription à UT1
- à l'Accueil Général de l'Université, du 27 août 2012 au 14 septembre 2012
- par correspondance (étudiants des DOM-COM uniquement), en précisant la filière et l'année d'études et en joignant une enveloppe au format 27,5 X 36,5 non affranchie avec votre nom et votre adresse

Le jour de l'inscription, vous devez présenter **l'original de l'attestation de réussite du dernier diplôme** (ou du dernier niveau validé).

L'inscription sera définitive dès que votre dossier de transfert sera parvenu à UT1.

Vous n'avez pas accès de plein droit à ce niveau formation

Vous devez faire dans votre université d'origine, une demande de transfert de votre dossier dès la proclamation des résultats d'admission en 1ère ou en 2ème session.

Toutes les demandes de transfert devront parvenir à UT1 **avant le 28 septembre 2012**.

Vous devez faire une **demande de validation d'études**.

Pour cela, téléchargez l'imprimé de demande de validation d'études sur notre site internet : www.ut-capitole.fr, rubrique Futur étudiant / S'inscrire pour la 1ère fois à UT1.

Vous devez déposer cet imprimé au bureau de la scolarité concernée sans attendre les résultats

- pour le 15 juin 2012 (pour les formations des filières *Droit* et *Economie)*

- pour le 29 juin 2012 (pour les formations de la filière *AES*)

- pour le 12 juin 2012 (pour les formations de la filière *Informatique*)

Vous devez fournir les relevés de notes dès la proclamation des résultats

Vous devez retirer un dossier d'inscription à UT1
- à l'Accueil Général de l'Université, du 27 août 2012 au 14 septembre 2012
- par correspondance (étudiants des DOM-COM uniquement), en précisant la filière et l'année d'études et en joignant une enveloppe au format 27,5 X 36,5 non affranchie avec votre nom et votre adresse

Le jour de l'inscription, vous devez présenter **l'original de l'attestation de réussite du dernier diplôme** et la notification de la décision de la commission de validation.

L'inscription sera définitive dès que votre dossier de transfert sera parvenu à UT1.

➔ **Vous êtes étudiant handicapé (handicap définitif ou temporaire), malade et/ou accidenté de la vie** **(cf page 39)**

- Le service **UT1 Handicap** est à votre disposition pour vous accueillir, faciliter vos démarches administratives et mettre en place avec vous vos conditions d'examens et de suivi de cours.
- Afin de bénéficier de toutes les mesures personnelles nécessaires au bon déroulement de vos études dans notre Université, il est essentiel de **prendre contact, dès la rentrée**, avec le service UT1 Handicap :

  Bureau AR 31 Arsenal
  Tél: 05 61 63 35 28 - Mail: handicap@ut-capitole.fr
  Horaires du lundi au vendredi - 9h – 12h30 et 13h30 – 17h
- Pour en savoir plus sur les dispositifs mis en oeuvre par l'Université et ses partenaires, consultez notre site internet **www.ut-capitole.fr** rubrique Vie du campus / Informations pratiques / Accueil étudiants handicapés

Se réinscrire à l'Université Toulouse 1

➔ Se réinscrire par Internet

Les réinscriptions se font **obligatoirement** par Internet pour les étudiants :

> qui étaient inscrits à l'Université Toulouse 1, en formation initiale, pour la dernière fois en 2007-2008, en 2008-2009, en 2009-2010, en 2010-2011 ou 2011-2012

> qui ont validé **la totalité des semestres** d'une ou plusieurs années de Licence (en session 1 ou 2) ou qui n'ont validé **aucun des semestres** de leur année d'études

> qui souhaitent se réinscrire dans l'une des formations suivantes :

Formations ouvertes à la réinscription en ligne				
Formations relevant de l'UFR Droit et Sciences Politiques				
Capacité en Droit	Diplôme d'Etudes de l'Union Européenne	Master 1 en Droit (toutes mentions)		
Licence en Droit (tous parcours)	Diplôme du Collège Supérieur de Droit *	Master 1 en Science Politique		
Formations relevant de l'UFR Administration et Communication				
Licence en AES (tous parcours)	Licence Economie et société	Master 1 Economie et société	Master 1 Information et Communication	
Formations relevant de l'UFR Informatique				
Licence Economie et Informatique	Master 1 SIIO	Master 2 SIAD	Master 2 IGSI	
Formations relevant de l'Ecole d'Economie de Toulouse-TSE				
Licence en Economie et Droit ** (tous parcours)	Licence Economie-gestion**	Licence Economie et Mathématiques**		
Masters 1 (toutes mentions)**	Magistère d'Economiste Statisticien			
Formations relevant des Ecoles Doctorales				
Doctorat en Sciences Politiques ***	Doctorat en Droit***	Doctorat en Informatique***	Doctorat en Sociologie***	Doctorat en Sciences Economiques ***
Formations relevant de l'Institut d'Etudes Judiciaires				
Préparation au concours d'entrée à l'ENM, à l'examen d'accès à l'Ecole des Avocats, aux métiers de la sécurité				
Autres formations				
Certificat d'Etudes de Criminologie et de Sciences Pénales				

* L'accès au Collège Supérieur de Droit est ouvert aux étudiants de la Licence en droit ayant obtenu une mention (se renseigner auprès du service de la scolarité Droit sur les conditions d'accès à ce diplôme en 3 ans).
** En L3 et M1 : après décision de la commission de sélection de l'Ecole d'économie de Toulouse-TSE
*** Une demande préalable d'inscription doit être formulée auprès du secrétariat de l'école doctorale concernée.



*Les personnes relevant de la **formation continue** ne peuvent pas se réinscrire par Internet. L'inscription en **double niveau** (inscription en 1ère **et** 2ème année de Licence, ou inscription en 2ème **et** 3ème année de Licence) n'est pas possible sur internet.*

Connectez-vous sur la page de réinscription du site internet de l'Université Toulouse 1

http://scolarite.ut-capitole.fr

du 9 au 13 juillet 2012 (uniquement pour les admis de la session 1)
du 16 au 19 juillet 2012 et du 27 août au 31 août 2012 (pour tous les autres cas)

Avant de procéder à la saisie de votre réinscription administrative et pédagogique sur Internet, munissez-vous de votre précédente carte d'étudiant de l'Université Toulouse 1. Vous aurez besoin de votre **numéro d'étudiant et de votre date de naissance** pour vous connecter au serveur.

Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à consulter la F.A.Q.

Après la saisie, vous devez **renvoyer immédiatement votre dossier complet**, **accompagné des pièces justificatives** qui vous seront demandées à la fin de la procédure de réinscription en ligne et dont vous pourrez éditer la liste récapitulative.

Le paiement par carte bancaire est OBLIGATOIRE sur internet, sauf pour les **boursiers sur critères sociaux** (règlement par chèque uniquement dans ce cas).

Votre inscription à UT1 sera définitive :

-après le contrôle de la conformité de vos données administratives et pédagogiques

-après réception et vérification des pièces justificatives envoyées

Une quittance des droits payés, trois certificats d'inscription, un certificat d'affiliation à la sécurité sociale et une vignette autocollante vous seront alors adressés.

Dès que vous recevrez votre quittance d'inscription, vous devrez coller la vignette 2012-2013 sur votre carte d'étudiant multiservices et présenter celle-ci sur l'une des **bornes d'actualisation** mises à votre disposition dans les locaux de l'université.

A défaut, les services associés à la carte (restauration universitaire, emprunt en bibliothèque, etc.) ne seront pas reconduits pour la nouvelle année universitaire.

➔ Se réinscrire sur place

- Vous ne pouvez pas vous réinscrire par Internet car vous êtes dans l'une des situations suivantes :
  - > vous vous inscrivez dans une filière sélective : licence professionnelle, L3 Information et Communication, L3 et M1 Juriste d'entreprise, L3 et M1 MIAGe, M1 ASIC, tous les M2 (sauf les M2 SIAD et M2 IGSI).
  - > vous vous réinscrivez après une interruption d'études (inscrit à UT1 avant 2007-2008)
  - > vous vous inscrivez sur **deux niveaux de Licence** (inscription en L1 et L2 ou inscription en L2 et L3)
  - > vous bénéficiez d'une décision individuelle d'exonération des droits d'inscription (voir page 14)
- Vous devez impérativement retirer un dossier de réinscription à l'Accueil Général de l'Université (de 9h à 11h 45 et de 13h30 à 16h45) pendant les périodes indiquées ci-dessous :

DIPLÔMES NATIONAUX	Retrait des Dossiers	Dates d'inscription
Capacité en Droit Licence Master (1ère année uniquement)	du 27 août au 14 septembre 2012	du 27 août au 19 septembre 2012
D.U.T.	Se renseigner à l'**I.U.T. de Rodez**	
Doctorat	du 27 août au 23 novembre 2012	du 27 août au 30 novembre 2012
DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ, CERTIFICATS		
Diplôme de l'I.E.J.U.C.	Se renseigner auprès de **I.E.J.U.C.** (porte MD 403 - Manufacture des Tabacs)	
Diplôme Supérieur de Notariat	dossier téléchargeable à compter du 27 août 2012	dépôt du dossier à l'accueil du 27 août au 23 novembre 2012
Diplômes et certificats de Langue	Se renseigner auprès du secrétariat : **Département des Langues et Civilisations** (porte AR 223 - Arsenal)	
Autres Diplômes d'Université et certificats hors C2I	du 9 au 19 juillet 2012 et du 27 août au 28 septembre 2012	du 27 août au 1er octobre 2012
PRÉPARATIONS AUX CONCOURS		
Préparation au Concours d'entrée à l'E.N.M. Préparation à l'Examen d'accès à l'Ecole des Avocats Préparation aux Concours des Métiers de la Sécurité Préparation au Concours de magistrat de T.A. et C.A.A.	du 27 août au 23 novembre 2012	du 27 août au 30 novembre 2012
AUTRES MODES DE FORMATION		
Diplômes de Formation à Distance	Se renseigner auprès du service **FOAD** (par courriel : service.foad@ut-capitole.fr)	
Diplômes de Formation Continue	Se renseigner auprès du service **FC** (porte MQ 106 - Manufacture des Tabacs)	

- Vous devez vous présenter **à la date et à l'heure indiquées sur le dossier**, muni(e) d'un moyen de paiement (chèque ou carte bancaire), de votre dossier de réinscription dûment complété et des **pièces justificatives** dont vous trouverez la liste en pages 9 et suivantes.

Constitution du dossier

- Les pièces à joindre à votre dossier d'inscription à l'Université Toulouse 1 diffèrent selon votre situation. Lisez attentivement la liste suivante et, pour ne rien oublier, cochez les cases correspondant à votre situation au fur et à mesure de la constitution de votre dossier.

➔ Première inscription à l'Université Toulouse 1

❑ votre titre d'accès à l'université :
  - l'original **et une photocopie** du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat français, ou du diplôme admis en dispense du baccalauréat (DAEU, ESEU, capacité en droit, diplôme étranger de fin d'études secondaires)
  - l'original **et une photocopie** du diplôme de D.E.U.G., Licence, Maîtrise ou Master, ou de tous vos relevés de notes de Licence, DUT, BTS ou CPGE

❑ votre numéro INE (ou BEA) :
  - le relevé de notes du baccalauréat (bacheliers après 1995)
  - votre dernière carte d'étudiant ou certificat d'inscription dans l'enseignement supérieur français
  - tout autre justificatif mentionnant votre numéro INE

❑ votre pièce d'identité :
  - carte nationale d'identité pour les étudiants français et les ressortissants de l'E.E.E.
  - passeport pour les ressortissants étrangers

❑ l'attestation de votre affiliation à la sécurité sociale ou de celle de la personne (parent, conjoint) dont vous dépendez *(voir page 11)*

❑ l'attestation annuelle d'assurance responsabilité civile fournie par votre organisme d'assurance

❑ une **photocopie** du certificat de participation à la journée d'Appel de Préparation à la Défense (exigibles pour les jeunes de 16 à 25 ans en vertu des articles L.113-4 et L.114-6 du code du service national) - ou à défaut de l'attestation de recensement

❑ 2 photographies d'identité (3,5cm X 4,5cm) portant au verso vos nom, prénom et formation(s) préparée(s) ;

❑ 1 chèque ou un mandat-cash libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Toulouse 1, sauf en cas de paiement par carte bancaire

  ® **Attention** : Les chèques doivent être libellés correctement et lisiblement. Ne remplissez pas le montant du chèque avant le calcul du montant exact des droits d'inscription par l'administration !

❑ la fiche d'inscription pédagogique dûment complétée.

Et selon votre situation :

> **si vous vous inscrivez suite à une décision de commission** :

❑ la décision d'admission suite à l'examen d'un dossier de candidature ou de validation d'acquis (VES, VAE,VAP)

> **si vous êtes boursier(e) de l'Enseignement Supérieur français** :

❑ l'original (recto-verso) de votre notification d'attribution de bourse 2012/2013 délivrée par le CROUS

> **si vous êtes boursier(e) du Gouvernement Français** :

❑ l'original (recto-verso) de votre notification d'attribution de bourse 2012/2013 délivrée par l'EGIDE ou le CROUS

> **si vous êtes salarié(e)** :

❑ une photocopie de votre contrat de travail **et** une photocopie de votre dernier bulletin de salaire

> **si vous êtes déjà inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement français d'enseignement supérieur** :

❑ une photocopie du détail des frais d'inscription acquittés (quittance d'inscription de l'année en cours)

> **si vous venez d'un autre établissement public d'enseignement supérieur** :

❑ attestation de dépôt d'une demande de transfert de votre dossier vers l'Université Toulouse 1

> **si vous êtes étudiant(e) étranger(e) (ou français(e) non titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur français)** :

❑ l'original de l'autorisation d'inscription délivrée par le Service des Relations Européennes et Internationales

> **si vous êtes mineur(e) au moment de l'inscription** :

❑ une autorisation parentale d'inscription sur papier libre

> **si vous êtes pupille de la nation** :

❑ copie de l'attestation délivrée par la D.A.S.S.

> **si vous possédez déjà une carte multiservice de l'Université de Toulouse** :

❑ votre carte MUT (même si elle vous a été délivrée par un autre établissement qu'UT1-Capitole) à actualiser

> **si vous souhaitez bénéficier du paiement en 3 fois (voir modalités page 14)**:

❑ l'imprimé d'autorisation de prélèvement dûment complété, daté, signé et accompagné d'un RIB

➔ Réinscription à l'Université Toulouse 1

- ❑ une **photocopie** de votre attestation d'affiliation à la sécurité sociale ou de celle de la personne (parent, conjoint) dont vous dépendez *(voir rubrique sécurité sociale)*
- ❑ attestation annuelle d'assurance responsabilité civile fournie par votre organisme d'assurance
- ❑ 2 photographies d'identité (3,5cm X 4,5cm) portant au verso vos nom, prénom et formation(s) préparée(s)
- ❑ 1 chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse 1

  NB : Le paiement par **carte bancaire, chèque ou mandat-cash** est possible pour les réinscriptions **sur place.** Le paiement par **carte bancaire** est obligatoire pour les réinscriptions **par internet,** sauf pour les **boursiers** (règlement par chèque uniquement dans ce cas)
- ❑ votre carte d'étudiant multiservices en vue de son actualisation
- ❑ la fiche d'inscription pédagogique dûment complétée.

Et selon votre situation :

> **si vous êtes boursier(e) de l'Enseignement Supérieur français**:

- ❑ l'original (recto-verso) de votre notification d'attribution de bourse 2012/2013 délivrée par le CROUS
- ❑ une photocopie du Baccalauréat et du dernier diplôme obtenu (Licence, D.U.T., B.T.S., ...)

> **si vous êtes boursier(e) du Gouvernement Français** :

- ❑ l'original (recto-verso) de votre notification d'attribution de bourse 2012/2013 délivrée par l'EGIDE ou le CROUS

> **si vous êtes salarié(e)** :

- ❑ une photocopie de votre contrat de travail **et** une photocopie de votre dernier bulletin de salaire

> **si vous êtes déjà inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement français d'enseignement supérieur** :

- ❑ une photocopie du détail des droits d'inscription acquittés (quittance d'inscription de l'année en cours)

> **si vous êtes mineur(e) au moment de l'inscription** :

- ❑ une autorisation parentale d'inscription sur papier libre

> **si vous souhaitez bénéficier du paiement en 3 fois (voir modalités page 14)**:

- ❑ l'imprimé d'autorisation de prélèvement dûment complété, daté, signé et accompagné d'un RIB

Obtenir la carte d'étudiant

- Votre carte d'étudiant est une carte multiservices **valable pendant trois années** universitaires consécutives.

Vous vous inscrivez pour la 1ère fois à UT1 ou vous n'avez pas été inscrit(e) à UT1 depuis 2009-2010 :

- Votre carte d'étudiant vous sera délivrée, dès l'inscription, sur présentation d'une pièce d'identité et du **coupon de retrait** détachable qui vous a été remis avec la quittance des droits d'inscription.

Vous êtes inscrit(e) à UT1 depuis 2010-2011 ou 2011-2012 :

- Chaque année, une vignette autocollante infalsifiable doit être apposée sur votre carte (sous la photo). Elle permet d'actualiser visuellement l'année universitaire courante d'inscription. Vous recevrez votre **coupon d'actualisation** au moment de votre réinscription.
- Pour continuer à jouir des services associés à la carte d'étudiant multiservices (restauration universitaire, emprunt en bibliothèque, etc.), vous devez, après chaque réinscription, procéder à l'actualisation des données de votre carte en la présentant sur l'une des bornes d'actualisation mises à votre disposition dans les locaux de l'université.

Vous êtes inscrit(e) à UT1 depuis 2009-2010 :

- Votre carte arrive à expiration. Vous devez utiliser les crédits restant sur MONEO® (ou les recréditer sur votre carte bleue) avant de demander l'édition d'une nouvelle carte multiservice.
- Pour obtenir votre nouvelle carte, présentez-vous, avant le 31 octobre 2012 à l'accueil général, muni(e) :

  - ❑ d'une pièce d'identité
  - ❑ d'une photographie d'identité (3,5cm X 4,5cm) portant au verso vos nom, prénom et formation(s) préparée(s)
  - ❑ du coupon de retrait détachable qui vous a été remis avec la quittance des droits d'inscription.

Retrouvez toutes les informations sur les fonctionnalités de votre carte d'étudiant multiservices en page 34.

La Sécurité Sociale

➔ Mode d'emploi

- L'inscription à l'université ne peut être acceptée que moyennant le versement de la cotisation de Sécurité Sociale (art. R381-21 du code de la Sécurité Sociale).

- La Sécurité Sociale est payante entre 20 et 28 ans (à l'exception des régimes spéciaux mentionnés dans le tableau ci-dessous et des boursiers de l'enseignement supérieur).

  A titre indicatif, en 2011/2012 le montant de la cotisation était de 203 €.

Profession de la personne dont vous êtes l'ayant droit	Votre âge pendant l'année universitaire 2012-2013 (du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013)			
	Entre 16 et 19 ans Né(e) entre le 01/10/1993 et le 30/09/1997	**20 ans** Né(e) entre le 01/10/1992 et le 30/09/1993	**Entre 21 et 28 ans** Né(e) entre le 01/10/1984 et le 30/09/1992	**Plus de 28 ans** Né(e) avant le 30/09/1984
- Salarié du secteur privé (et autre profession relevant du régime d'assurance maladie des salariés : artiste, auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné) - Fonctionnaire, agent des collectivités territoriales - Exploitant ou salarié agricole - Salariés Banque de France	Affiliation à la Sécurité Sociale étudiante obligatoire et gratuite (vous êtes Ayant-Droit Autonome)	Affiliation à la Sécurité Sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si boursier)	Affiliation à la Sécurité Sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si boursier)	Vous ne pouvez plus, en principe, être affilié à la Sécurité Sociale étudiante
- Profession relevant du régime d'assurance maladie des professions indépendantes (artisan, commerçant, profession libérale) - Profession relevant des régimes spéciaux : EDF-GDF, RATP, Mines, Militaires, Clercs et employés de notaires, CCI de Paris	Pas d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante. Vous restez rattaché(e) au régime d'assurance maladie de la personne dont vous êtes l'ayant droit	Affiliation à la Sécurité Sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si boursier)	Affiliation à la Sécurité Sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si boursier)	
- Profession relevant de régimes spéciaux : Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, Théâtre national de l'Opéra, Comédie française, Fonctionnaire international (ONU)	Pas d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante. Vous restez rattaché(e) au régime d'assurance maladie de la personne dont vous êtes l'ayant droit	Pas d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante. Vous restez rattaché(e) au régime d'assurance maladie de la personne dont vous êtes l'ayant droit	Affiliation à la Sécurité Sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si boursier)	
- Agent de la SNCF	Pas d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante. Vous restez rattaché(e) au régime d'assurance maladie de la personne dont vous êtes l'ayant droit			

- Les étudiants doivent choisir un des deux centres payeurs (LMDE ou VITTAVI), organismes gestionnaires de Sécurité Sociale habilités à gérer les prestations maladie et maternité des étudiants.

- Pour permettre cette affiliation, vous devez être en mesure de présenter les pièces suivantes :
  - > l'attestation vous informant de votre immatriculation Sécurité Sociale individuelle
  - > votre attestation d'affiliation à la sécurité sociale ou, le cas échéant, celle de la personne (parent, conjoint) sur laquelle vous figurez
  - > et, si vous êtes boursier(e), l'avis d'attribution de bourse pour l'année 2012/2013.

➔ Procédure d'affiliation

- L'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante se fait en même temps que l'inscription administrative à l'université. Vous devez vous munir de votre numéro de sécurité sociale **personnel** :
  - > **vous étiez en terminale en 2011-2012** : vous avez reçu une attestation d'immatriculation, votre n° de sécurité sociale figure sur ce document.
  - > **vous étiez étudiant(e) durant la dernière année universitaire** : présentez la carte qui vous a été fournie par votre centre payeur (LMDE, VITTAVI ou autre selon votre établissement d'origine).
  - > **vous êtes salarié(e)** : présentez votre attestation de carte Vitale.

➔ Etudiants salariés en activité ou privés d'emploi

- Vous pouvez être dispensé d'affiliation au régime étudiant de Sécurité Sociale si :
  - > vous avez un contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée) qui prévoit un nombre d'heures **supérieur ou égal** à 60 h/mois ou 120 h/trimestre (joindre le contrat de travail ou l'arrêté de nomination 2012-2013 pour les personnels de l'Education Nationale).
    - ® **Attention** : Si votre contrat vient à être interrompu au cours de l'année universitaire, vous devez impérativement le signaler à votre service de scolarité. Aucun maintien de droits ne peut être appliqué et vous devrez vous affilier au régime étudiant de Sécurité Sociale **dans le mois qui suit la cessation d'activité**. A défaut, vous serez déchu, à l'issue de cette période, des droits inhérents à votre statut de salarié affilié au régime général de l'assurance maladie.
  - > vous êtes au chômage. Vous devez dans ce cas être en mesure de présenter, lors de votre inscription, une attestation ASSEDIC indiquant que vos droits à indemnisation ont débuté avant le 1er octobre 2012 et que la durée de cette indemnisation couvre au moins la totalité de l'année universitaire.

➔ Carte Vitale et attestation d'affiliation

- Si vous figurez sur l'attestation d'affiliation qui était jointe à la carte Vitale de la personne vous ouvrant les droits, vous devez joindre à votre dossier d'inscription une copie de cette attestation.
- Vous avez été salarié et vous ne l'êtes plus au moment de l'inscription administrative à l'université : vous avez reçu une carte Vitale personnelle ainsi qu'une attestation d'affiliation qui vous ouvre des droits jusqu'en 2013 : **ces documents ne sont plus valables**. En effet, compte tenu du caractère **obligatoire** et contributif du régime étudiant, vous ne pouvez pas bénéficier du maintien de droits du régime salarié.

➔ Etudiants âgés de 28 ans ou plus au 01/10/2012

- Vous pouvez bénéficier du régime étudiant de Sécurité Sociale dans les conditions suivantes :
  - > report de 1 à 4 ans (jusqu'à 32 ans) : pour les étudiants qui s'inscrivent en thèse et qui avaient effectué leur 1ère inscription en doctorat avant l'âge de 28 ans ou pour les étudiants atteints d'un handicap permanent.
  - > report d'un an : pour les étudiants français qui ont effectué le service national ou pour les étudiants étrangers reprenant leurs études en France, après avoir accompli le service national dans leur pays.
  - > report égal aux périodes d'interruption des études pour longue maladie, accident, maternité.

➔ Etudiants étrangers

- Etudiants ressortissants d'un pays membre de l'Espace Economique Européen : vous êtes dispensés de l'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante si vous présentez lors de votre inscription
  - > votre carte européenne d'assurance maladie (valable même si elle ne couvre qu'une partie de l'année universitaire),
  - > ou un formulaire E106, E109, E121
  - > ou une attestation d'assurance privée **couvrant la totalité de l'année universitaire**.
- Etudiants andorrans : vous êtes dispensés de l'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante **si et seulement si** vous êtes en mesure de présenter, lors de votre inscription, l'imprimé SE130.04.
  - ® **Attention** : Pour être recevable, l'imprimé SE130.04 doit indiquer que votre couverture s'étend sur la totalité de l'année universitaire, à savoir, du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013.
- Etudiants ressortissants d'un pays hors Espace Economique Européen : l'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante française est obligatoire et payante. **Aucune attestation d'assurance personnelle ne sera prise en compte**, quel que soit l'âge de l'étudiant.
- Les boursiers du gouvernement français sont dispensés du paiement de la cotisation de Sécurité Sociale sur présentation de la notification d'attribution de bourses 2012/2013 délivrée par l'EGIDE ou le CROUS.

Le rôle des mutuelles étudiantes

Ces mutuelles remplissent 3 missions principales :

➔ mission de service public

- En tant que chargée de la gestion de la section locale universitaire, chaque mutuelle reçoit une délégation de la CPAM pour agir pour le compte et au nom de la Sécurité Sociale (mission = gérer directement le régime étudiant de sécurité sociale).
- Lorsque vous vous inscrivez, si vous êtes affilié au régime étudiant de Sécurité Sociale, vous devez **obligatoirement** choisir l'une des deux mutuelles étudiantes comme centre de remboursement de vos frais médicaux.

➔ mission de mutuelle privée

- Chaque mutuelle étudiante propose, selon le principe de la libre souscription, et contre le versement d'une cotisation spécifique, une couverture complémentaire des risques encourus en matière de santé. Ces garanties sont répertoriées dans les brochures jointes au dossier d'inscription administrative.

➔ mission d'assureur

- Chaque mutuelle offre la possibilité de s'assurer en matière de responsabilité civile – individuelle - accident.

  Vous avez le choix entre :

LMDE
97 rue Riquet - BP 7083
31070 Toulouse cedex 7
09 69 36 96 01
www.lmde.com

VITTAVI
7 rue des Lois
31000 Toulouse
05 62 16 75 90
www.vittavi.fr

Droits d'inscription

- Pour obtenir une carte d'étudiant, il faut avoir payé les **droits de scolarité** dont le montant est fixé annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, complétés par des **droits spécifiques** à l'Université Toulouse 1 et votés par le Conseil d'Administration.
- Le montant des droits d'inscription varie selon le diplôme préparé.
- **Le montant exact des droits vous sera indiqué le jour de votre inscription.**

➔ Répartition des droits d'inscription

- **A titre indicatif**, en 2011-2012, le montant des droits d'inscription se répartissait de la manière suivante :
  - > **droit de scolarité** (en fonction du niveau du diplôme préparé**) obligatoire**:
    - ❑ 129 € de droit de scolarité pour le cursus licence
    - ❑ 197 € de droit de scolarité pour le cursus master
    - ❑ 324 € de droit de scolarité pour le cursus doctorat, HDR
  - > **autres droits obligatoires** (l'étudiant est redevable une seule fois de ces droits pour une même année universitaire):
    - ❑ 32 € au profit du Service Commun de Documentation
    - ❑ 16 € au profit du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)
    - ❑ 4,57 € au profit du Service Inter-universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- Le montant de la **cotisation au régime étudiant de Sécurité Sociale** est arrêté chaque année par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.Il s'élevait à 203 € pour l'année 2011-2012.
- L'Université est également habilitée à percevoir le montant de l'adhésion à l'une des complémentaires santé facultatives proposées par les mutuelles étudiantes partenaires.
- Les **droits spécifiques** donnent accès à un ensemble de prestations complémentaires :
  - > accès à certains équipements sportifs
  - > possibilité d'emprunter un plus grand nombre de livres en bibliothèque
  - > cours supplémentaires d'anglais pour les étudiants de l'Ecole d'économie de Toulouse-TSE
  - > supports pédagogiques dans certaines formations

➔ Modes de paiement

- L'ensemble des droits d'inscription, de Sécurité Sociale et éventuellement d'adhésion à une complémentaire santé est payable en une seule fois le jour même de l'inscription :
  - > par chèque bancaire ou postal, mandat-cash ou carte bancaire pour les inscriptions sur place,
  - > par carte bancaire pour les réinscriptions par internet (sauf boursiers)
  - > par chèque pour les boursiers qui se réinscrivent par internet.
- L'université propose également, sous certaines conditions, une modalité de paiement **en 3 fois**. Dans ce cas, le montant total des droits d'inscription est divisé en 3 tiers. Le premier tiers est payable immédiatement, tandis que les deuxième et troisième tiers seront prélevés, respectivement à la fin du mois suivant l'inscription et à la fin du mois qui suit la seconde échéance (voir l'échéancier sur l'imprimé de demande de prélèvement).
- Le paiement échelonné est possible uniquement si les 3 conditions suivantes sont réunies :
  - > le montant total des droits d'inscription excède le montant de la cotisation sécurité sociale
  - > vous n'avez pas déjà utilisé le paiement en 3 fois comme mode de règlement d'une autre inscription au titre de la même année universitaire
  - > votre inscription administrative doit être effectuée avant le 1er novembre 2012.

➔ Exonération des droits d'inscription

- Les profils mentionnés ci-dessous engendrent une exonération de certains droits d'inscription. L'exonération ne pourra vous être accordée que sur présentation des pièces justificatives correspondant à votre situation.

▪ Boursier de l'Enseignement Supérieur français, étudiant étranger boursier du gouvernement français:
  - > Pièce à présenter : notification d'attribution de bourse 2012/2013 délivrée par le CROUS ou l'EGIDE

▪ Pupille de la Nation ou de l'État.
  - > Pièce à présenter : attestation officielle

▪ Travailleur privé d'emploi ne relevant pas de dispositifs de formation continue, indemnisé par le pôle emploi ou au titre d'un régime public, et dont les ressources sont inférieures ou égales au RSA:
  - > Pièces à présenter : attestation d'indemnisation et justificatif de ressources

▪ Étudiant inscrit dans le cadre d'un accord inter-universitaire en vertu duquel la réciprocité s'exerce pour les étudiants de Toulouse 1 :
  - > Pièce à présenter : attestation délivrée par le Bureau de la Mobilité des Étudiants

▪ Étudiant déjà inscrit pour la même année universitaire dans un autre établissement public d'enseignement supérieur. La dispense ne s'exerce que pour certains droits déjà acquittés :
  - > Pièce à présenter : détail des frais d'inscription acquittés (quittance d'inscription 2012-2013 de préférence)

▪ Personnel et enfant du personnel de l'Université Toulouse 1 :
  - > Pièce à présenter : attestation fournie par le Service du Personnel - Bureau 10

▪ Étudiant effectuant sa soutenance (thèse ou D.S.N.) avant le 31 décembre de sa dernière année d'inscription :
  - > Pièce à présenter : attestation de soutenance

➔ Remboursement des droits d'inscription

- Le remboursement des droits de scolarité est possible sur **décision du Président de l'Université**.
- La demande de remboursement doit être impérativement formulée **avant le 30 novembre 2012**.
- Peuvent prétendre à un remboursement de leurs droits d'inscription les étudiants entrant dans l'une des catégories définies ci-après :
  - > Les étudiants ayant passé avec succès un concours administratif les obligeant à abandonner leurs études au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription.
  - > Les étudiants ayant connu leur acceptation dans une filière d'établissement public d'enseignement supérieur à effectif limité, après la date de leur inscription à UT1, et qui, de ce fait, abandonnent leur formation à UT1.
  - > les étudiants ayant signé un CDI au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription, et qui, de ce fait, abandonnent leur formation à UT1.
  - > Les étudiants dont un changement de situation entraîne un cas d'exonération (voir paragraphe précédent).

® **Attention** : Le remboursement de la cotisation à la Sécurité Sociale pourra être obtenu auprès de l'URSSAF (étudiants boursiers, étudiants ayant déjà acquitté la cotisation dans un autre établissement, étudiants ayant annulé leur inscription) ou auprès de la CPAM (étudiants salariés ou étudiants ayant-droit de leurs parents). Le remboursement de la cotisation mutuelle se fait directement auprès de la mutuelle étudiante concernée (voir page 13).

Quelques informations pour compléter votre dossier

- Vous devez compléter les cadres 1 à 22 de la fiche d'inscription administrative.
- Ecrire lisiblement et en caractères d'imprimerie.
- Lorsque plusieurs choix sont proposés, mettre une croix dans la case correspondant à votre réponse.
- Pour le nom, prénom, adresse, etc.…, écrire dans les champs prévus à cet effet.

➔ Au préalable

- Si vous vous êtes pré-enregistré sur le site d'Admission-Postbac, indiquez votre numéro de dossier POSTBAC.
- Si vous avez déjà été inscrit à UT1 antérieurement, indiquez votre numéro d'étudiant.

➔ Cadre 1 - Etat civil

- Nom et prénoms, nom d'usage (s'il y a lieu) : ils doivent être strictement identiques à l'état civil.
- Identifiant National Etudiant - I.N.E. (11 caractères) : Vous devez **obligatoirement** reporter votre INE sur la fiche d'inscription. Depuis la session 1995, ce numéro est édité sur le relevé des notes du baccalauréat (= n° BEA du candidat). Vous possédez également ce numéro si vous avez été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur depuis l'année universitaire 1994-1995. S'il ne figure pas sur votre carte d'étudiant, vous devez le demander à votre établissement d'origine **avant de vous inscrire à UT1**.

➔ Cadre 2 - Naissance

- Département ou pays de naissance : inscrire le libellé et, pour la France métropolitaine, le numéro de département. Pour les DOM, les COM et les pays étrangers, utiliser les codes du tableau 1 page 19.
- Pour la nationalité, la nomenclature utilisée est basée sur celle du code officiel géographique des pays étrangers (nomenclature INSEE - tableau 1 page 19). Les codes des territoires ne doivent en aucun cas être utilisés pour les nationalités. (Française : code = 100, Etrangère : utiliser les codes du tableau 1 page 19).

➔ Cadre 3 - Situation familiale et handicap

- Vous souffrez d'un handicap ou d'une maladie invalidante : vous bénéficiez à titre temporaire ou définitif de mesures particulières pouvant être mises en place pour les examens et le suivi de vos études. Pour plus de renseignement, contactez le service UT1 HANDICAP au 05.61.63.35.28 ou par mail handicap@ut-capitole.fr ou directement (bureau AR 31 Arsenal).

➔ Cadre 4 - Service national

- La loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 « portant réforme du Service National » fait obligation aux jeunes Françaises et Français de se faire recenser et de participer à une journée d'Appel de Préparation à la Défense (APD). Cette loi stipule que pour être autorisé à passer les examens, vous devez **obligatoirement** avoir satisfait aux obligations de recensement auprès de la mairie de votre domicile.

➔ Cadre 5 - Première inscription

- Année de première inscription dans l'enseignement supérieur : il s'agit de renseigner la première année où l'étudiant s'est inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur **en France**. On entend par enseignement supérieur les universités (y compris IUT), les IUFM, les instituts catholiques, les facultés privées, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) et les STS (sections de techniciens supérieurs). Par ailleurs, les formations préparant à l'accès aux études universitaires (ESEU, DAEU ou capacité en droit) sont considérées comme des formations de l'enseignement supérieur.
- Année de première inscription dans une université française : il s'agit de l'année universitaire de première inscription dans une université publique française ou dans un IUFM.
- Dénomination de l'université de première inscription : il s'agit de l'université publique française ou de l'IUFM où vous avez pris votre première inscription pour une formation diplômante. Inscrire le libellé et le code en utilisant le tableau 2 page 20.
- L'année (4 chiffres) est à reporter dans les cases prévues à cet effet. Il faut indiquer l'année civile de début d'année universitaire (par exemple '2012' pour l'année universitaire 2012-2013).

➔ Cadre 6 - Baccalauréat et équivalent

- L'année (4 chiffres) est à reporter dans les cases prévues à cet effet. Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire N/N+1, c'est l'année civile N+1 qui doit être indiquée. Par exemple, pour l'année scolaire 2011-2012, l'année d'obtention du baccalauréat est 2012.
- Série : il convient de renseigner des séries de baccalauréat cohérentes avec l'année d'obtention du baccalauréat (nouvelles séries depuis 1995). Inscrire le libellé et le code en utilisant le tableau 5 page 21.
- Département du centre d'écrit : pour la France, inscrire le nom et le numéro de département; pour les DOM, les COM et les pays étrangers, utiliser les codes du tableau 1 page 19.

➔ Cadre 7 - Adresses

- On entend par « adresse fixe » l'adresse à laquelle l'étudiant peut être contacté à tout moment, à laquelle on peut par exemple lui expédier du courrier pendant les périodes de vacances scolaires ou après la fin de l'année universitaire.
- On entend par « adresse pour l'année en cours » l'adresse que l'étudiant mentionne pour l'année en cours. C'est donc le logement qu'il occupe au cours de l'année universitaire.
- Utilisez les abréviations courantes (CH pour chambre, IMP pour impasse, APT pour appartement, etc.…)
- Pays (si adresse à l'étranger) : inscrire le libellé et le code du pays en utilisant le tableau 1 page 19.

➔ Cadre 8 - Inscription annuelle

- **Formation initiale** : est en formation initiale tout étudiant n'ayant pas interrompu ses études plus de deux années depuis le baccalauréat.
- **Formation continue** : elle se définit ainsi :
  - > elle est financée - coût et/ou temps de formation - par un organisme (public ou privé)
  - > elle donne lieu à des droits d'inscription particuliers
  - > elle donne droit au statut de stagiaire de la formation continue

  Relèvent de la formation continue les personnes engagées dans la vie active et bénéficiant d'une rémunération durant le temps de formation et/ou d'une prise en charge du coût de la formation tels que :
  - > plan de formation d'une entreprise
  - > congé individuel de formation ou congé de formation professionnelle
  - > période de professionnalisation, droit individuel à la formation, contrat de professionnalisation
  - > allocation retour emploi-formation
  - > rémunération par l'Etat des stagiaires demandeurs d'emploi
- **Reprise d'études non financées** : elle concerne les étudiants reprenant des études, quel que soit le niveau auquel leur scolarité a été interrompue (CAP, BEP, BAC, …) après un arrêt d'au moins deux années, dès lors que ceux-ci ne bénéficient pas d'une financement - coût et/ou temps de formation - dans le cadre d'un dispositif de la formation continue.

  ® **Attention** : Des possibilités de financement par la Région Midi-Pyrénées existent pour les personnes inscrites au Pôle Emploi, ne bénéficiant d'aucune prise en charge financière, mais répondant à des critères spécifiques et individualisés tels qu'une activité professionnelle sur une durée déterminée... (contacter le Service de Formation Continue de l'Université - 05.61.12.86.49 pour les Licences - 05.61.12.88.36 pour les Masters)
- **Formation par apprentissage** : c'est un cas particulier de la formation initiale. Elle est caractérisée :
  - > pour "l'étudiant", par un statut particulier d'étudiant-apprenti auquel est délivré une carte d'apprenti
  - > pour la formation, par une alternance de périodes de formation à l'Université et en entreprise. Elle est dispensée, soit par une section d'apprentissage, soit par un centre de formation d'apprentis (CFA) en convention avec l'université.

➔ Cadre 9 - Catégorie socioprofessionnelle

- Il s'agit de la profession ou de la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant et de chacun des deux parents ou, le cas échéant, de la personne qui exerce seule l'autorité parentale.
- Inscrire le libellé en toutes lettres et reporter le code en utilisant le tableau 6 page 22.
- Les chômeurs doivent être codés dans leur ancienne profession.
- Activité professionnelle : cette rubrique est obligatoire. Elle caractérise l'activité professionnelle de l'étudiant (permanente, temporaire, …) au cours de l'année universitaire, telle qu'elle est connue à la date de l'inscription. Reportez-vous au tableau 7 page 22. Si la variable '82' est retenue pour la variable « catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant », on cochera 'A' pour la variable « activité professionnelle ».
- Quotité travaillée : reportez-vous au tableau 7 bis page 22. Si vous avez coché la case '1' ou '3', **joindre obligatoirement les justificatifs** (photocopie du contrat de travail précisant le nombre d'heures) pour la dispense d'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale.

➔ Cadre 10 - Autres activités

- Les sportifs reconnus de niveau national, régional ou universitaire peuvent bénéficier d'un aménagement des études. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du Département des Activités Physiques et Sportives.
- Un aménagement des études peut être organisé en fonction de la situation de l'étudiant. Toutefois, le bénéfice de cet aménagement n'est pas systématique. Pour en savoir plus, contactez votre service de scolarité.

➔ Cadre 11 - Echanges internationaux

- Pour les étudiants inscrits dans un programme d'échange, cochez le sens de l'échange et précisez le pays d'accueil et le nom de l'établissement d'accueil (dans le cadre d'un départ à l'étranger) ou le pays d'origine et le nom de l'établissement d'origine (dans le cadre d'un accueil à UT1) en vous aidant du tableau 1 page 19.

➔ Cadre 12 - Dernier établissement fréquenté

- Il s'agit de préciser le type du **dernier** établissement fréquenté (l'année dernière ou une année antérieure si vous n'étiez pas inscrit pour l'année 2011-2012).
- Si vous étiez inscrit dans une université française (IUT et école d'ingénieur universitaire inclus), un IUFM, un institut catholique ou une école normale, inscrire le nom de l'établissement et reporter le code en utilisant les tableaux 2, 3, 4 page 20. Sinon, ne renseignez que le nom de l'établissement.
- Département / Pays : il s'agit du département de **localisation** ou du pays (si établissement étranger) de la formation suivie. Le département de localisation de la formation suivie peut être différent de celui de l'établissement dont dépend cette formation, c'est le cas notamment pour les antennes universitaires. Par exemple, si vous étiez inscrit au centre universitaire de Montauban, il faudra inscrire le code '82' (Tarn et Garonne) et non pas '31' (Haute-Garonne). Pour un établissement étranger, inscrire le code du pays en utilisant le tableau 1 page 19.
- Les DOM sont codés 97, sans distinction. Les COM sont codés 98, sans distinction.
- L'année (4 chiffres) est à reporter dans les cases prévues à cet effet. Il faut indiquer l'année civile de début d'année universitaire (par exemple '2011' pour l'année universitaire 2011-2012).

➔ Cadre 13 - Situation année précédente

- Il s'agit de votre situation **l'année dernière** (année universitaire 2011-2012) et non une année antérieure. La situation sera renseignée par le type et la dénomination complète de l'établissement que vous avez fréquenté **l'année dernière**.
- Si vous étiez inscrit dans une université française (IUT et école d'ingénieur universitaire inclus), un IUFM, un institut catholique ou une école normale, inscrire le nom de l'établissement et reporter le code en utilisant les tableaux 2, 3, 4 page 20. Sinon, ne renseignez que le nom de l'établissement.
- Département / Pays : il s'agit du département de **localisation** ou du pays (si établissement étranger) de la formation suivie. Le département de localisation de la formation suivie peut être différent de celui de l'établissement dont dépend cette formation, c'est le cas notamment pour les antennes universitaires. Par exemple, si vous étiez inscrit au centre universitaire de Montauban, il faudra inscrire le code '82' (Tarn et Garonne) et non pas '31' (Haute-Garonne). Pour un établissement étranger, inscrire le code du pays en utilisant le tableau 1 page 19.
- Les DOM sont codés 97, sans distinction. Les COM sont codés 98, sans distinction.

➔ Cadre 14 - Dernier diplôme obtenu

- Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou auparavant) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat). Reporter son code en utilisant le tableau 8 page 23.
- L'année (4 chiffres) est à reporter dans les cases prévues à cet effet. Il faut indiquer l'année civile de début d'année universitaire (par exemple '2011' pour l'année universitaire 2011-2012).
- Si vous étiez inscrit dans une université française (IUT et école d'ingénieur universitaire inclus), un IUFM, un institut catholique ou une école normale, inscrire le nom de l'établissement et reporter le code en utilisant les tableaux 2, 3, 4 page 20. Sinon, ne renseignez que le nom de l'établissement.
- Département / Pays : Il s'agit du département ou du pays (si diplôme étranger) où l'étudiant a obtenu son dernier diplôme. Le département de localisation de la formation suivie peut être différent de celui de l'établissement dont dépend cette formation, c'est le cas notamment pour les antennes universitaires. Par exemple, si vous étiez inscrit au centre universitaire de Montauban, il faudra coder 82 (Tarn et Garonne) et non pas 31 (Haute - Garonne). Pour un établissement étranger, inscrire le code du pays en utilisant le tableau 1 page 19.
- Les DOM sont codés 97, sans distinction. Les COM sont codés 98, sans distinction.

➔ Cadre 15 - Autre établissement fréquenté pour l'année en cours

- Il s'agit de préciser le type d'établissement d'enseignement supérieur dans lequel une autre inscription est prise pour l'année en cours.
- Si vous êtes inscrit uniquement à UT1 pour l'année universitaire 2012-2013, passez directement au cadre 16.
- Si vous êtes inscrit pour l'année universitaire 2021-2013 dans une université française (IUT et école d'ingénieur universitaire inclus), un IUFM, un institut catholique ou une école normale, inscrire le nom de l'établissement et reporter le code en utilisant les tableaux 2, 3, 4 page 20.
- Identifiant Unique : le cas échéant, indiquez votre identifiant (13 chiffres) tel qu'il figure sur votre carte MUT.

➔ Cadre 16 - Inscription administrative aux étapes

- Diplôme postulé : indiquez l'intitulé du diplôme (ex. : Licence AES) et reportez son code à l'aide du tableau 11 pages 24 et suivantes.
- Etape du diplôme postulé : indiquez l'année dans le diplôme (par ex. : 1ère année de Master, 3ème année de licence, …) et reportez le code de l'étape à l'aide du tableau 11 pages 24 et suivantes.

- Titre d'accès : indiquer le diplôme qui vous autorise à vous inscrire à l'étape postulée. Interne = titre obtenu à l'Université Toulouse 1 (reporter le code à l'aide du tableau 11 pages 24 et suivantes). Externe = titre obtenu dans un autre établissement (reporter le code à l'aide du tableau 9 page 23).
- Si vous êtes titulaire d'un titre d'accès externe, préciser le type d'établissement (reporter le code à l'aide du tableau 10 page 23), le département (ou le pays si titre étranger) et l'établissement (reporter le code en utilisant les tableaux 2, 3, 4 page 20) dans lequel vous avez obtenu ce titre, ainsi que l'année universitaire d'obtention.

➔ Cadre 17 - Affiliation à la Sécurité Sociale

- Votre affiliation ou votre non-affiliation sera déterminée en fonction des renseignements que vous aurez fournis.
- Vous n'avez pas à remplir cette rubrique si vous vous inscrivez comme Auditeur Libre ou si vous choisissez un diplôme ou une préparation n'ouvrant pas droit au régime étudiant de Sécurité Sociale (voir liste ci-dessous).

Diplômes n'ouvrant pas droit au régime étudiant de Sécurité Sociale	
Auditeur Libre	Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise
Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales	Diplôme d'Analyse des Conflits
Certificat de Compétence en Langue de Spécialité	Diplôme de l'Institut d'Etudes Intern. et de Développement
DULP / DULS / Certificat de FLE	Diplôme d'Etudes de l'Union Européenne
Diplômes de l'IEJUC	Diplôme Européen de Droit International et Comparé
Diplôme du Collège Supérieur de Droit	Diplôme Européen d'Economie Quantitative Approfondie
Diplôme de l'Ecole d'économie de Toulouse TSE	Prépa. aux diplômes et certificats internationaux d'anglais
DU Accompagner les personnes en situation de handicap	Préparation au C2i

➔ Cadre 18 - Centre payeur

- Le choix d'un centre payeur (centre de remboursement des frais médicaux) est obligatoire dès lors que vous devez être affilié au régime étudiant de Sécurité Sociale. Dans le cas où vous désireriez être affilié à une mutuelle, celle-ci devra obligatoirement être choisie comme centre de remboursement de vos frais médicaux.

➔ Cadre 19 - Assurance / Mutuelle

- Si vous n'avez pas déjà acquitté le montant de l'adhésion auprès de l'une des deux mutuelles, vous pouvez choisir votre couverture complémentaire et en régler le montant au moment de l'inscription administrative à l'université.

➔ Cadre 20 - Carte d'immatriculation

- Vous devez indiquer votre numéro personnel de Sécurité Sociale (15 chiffres). Si vous étiez en terminale en 2011-2012, vous avez reçu une attestation d'immatriculation, votre n° de sécurité sociale figure sur ce document. Si vous étiez étudiant(e) durant la dernière année universitaire, votre numéro figure sur la carte qui vous a été fournie par votre centre payeur.

➔ Cadre 21 - Droits facultatifs

- Vous pouvez choisir une ou plusieurs prestations complémentaires facultatives. Dans ce cas, vous devrez vous acquitter du (ou des) droits correspondants conformément au tableau suivant :

	Attention : adhésion possible UNIQUEMENT au moment de l'inscription administrative !			
	Activités sportives	**Ressources documentaires**	**Supports pédagogiques**	**Cours supplémentaires en anglais**
Tarif	10 €	15 €	150 €	150 €
Comment adhérer ?	Cochez la case **ASP** sur la fiche d'Inscription Administrative	Cochez la case **DOC** sur la fiche d'Inscription Administrative	Reportez le code du support correspondant à votre formation sur la fiche d'inscription administrative	Cochez la case **ANG** sur la fiche d'Inscription Administrative
Presta-tions	Voir page 40	Voir page 35	Voir page 31	15 h par semestre pour les étudiants de sciences économiques en L1ou L3.

➔ Cadre 22

- Après avoir lu attentivement les informations relatives à l'utilisation de votre image, vous devez dater et signer le dossier d'inscription avant de vous rendre sur la chaîne d'inscription.
- Si vous êtes mineur(e), vous devez impérativement vous munir d'une autorisation parentale sur papier libre.

➔ Tableau 1 - Pays et Nationalités - DOM et COM

Etats	Code	Etats	Code	Etats	Code
Afghanistan	212	Georgie	255	Ouzbékistan	258
Afrique du Sud	303	Ghana	329	Pakistan	213
Albanie	125	Grèce	126	Palaos (Iles)	517
Algérie	352	Grenade	435	Palestine (Gaza et Jéricho)	261
Allemagne	109	Guatemala	409	Panama	413
Andorre	130	Guinée	330	Papouasie- Nle Guinée	510
Angola (Cabinda)	395	Guinée-Bissau	392	Paraguay	421
Arabie Saoudite	201	Guinée Equatoriale	314	Pays-Bas	135
Argentine	415	Guyana	428	Pérou	422
Arménie	252	Haïti	410	Philippines	220
Australie	501	Honduras	411	Pologne	122
Autriche	110	Hongrie	112	Portugal	139
Azerbaïdjan	253	Ile Maurice	390	Qatar	248
Bahamas	436	Inde	223	Rep. Démocratique du Congo (Zaïre)	312
Bahreïn (Iles)	249	Indonésie	231	République Dominicaine	408
Bangladesh	246	Iran	204	République Tchèque	116
Barbade	434	Iraq	203	Roumanie	114
Belgique	131	Irlande	136	Royaume-Uni	132
Belize	429	Islande	102	Russie ou Fédération de Russie	123
Bénin (Dahomey)	327	Israël	207	Rwanda	340
Bhoutan	214	Italie	127	Sahara Occidental	389
Biélorussie	148	Jamaïque	426	Saint-Marin	128
Birmanie	224	Japon	217	Sainte Lucie (Ile)	439
Bolivie	418	Jordanie	222	Salomon (Iles)	512
Bosnie-Herzégovine	118	Kazakhstan	256	Samoa Occidentales	506
Botswana	347	Kenya	332	Sao Tomé et Principe	394
Brésil	416	Kirghizistan	257	Sénégal	341
Brunei	225	Kiribati	513	Seychelles (Iles)	398
Bulgarie	111	Kosovo	157	Sierra Leone	342
Burkina Faso	331	Koweït	240	Singapour	226
Burundi	321	Laos	241	Slovaquie	117
Cambodge	234	Lesotho	348	Slovénie	145
Cameroun	322	Lettonie	107	Somalie	318
Canada	401	Liban	205	Soudan	343
Cap Vert (Iles Du)	396	Liberia	302	Sri Lanka (Ceylan)	235
Centrafricaine (Rep)	323	Libye	316	St Christophe et Nieves	442
Chili	417	Liechtenstein	113	St Vincent et Grenadines (Iles)	440
Chine Populaire	216	Lituanie	108	Suède	104
Chypre	254	Luxembourg	137	Suisse	140
Colombie	419	Madagascar	333	Surinam	437
Comores	397	Malaisie	227	Swaziland (Ngwane)	391
Congo (Brazzaville)	324	Malawi	334	Syrie	206
Corée Du Nord	238	Maldives	229	Tadjikistan	259
Corée Du Sud	239	Mali	335	Taiwan	236
Costa Rica	406	Malte	144	Tanzanie	309
Côte d'Ivoire	326	Maroc	350	Tchad	344
Croatie	119	Marshall (Iles)	515	Thaïlande	219
Cuba	407	Mauritanie	336	Timor oriental	262
Danemark	101	Mexique	405	Togo	345
Djibouti	399	Micronésie (Etats Fédérés de)	516	Tunisie	351
Dominique (Iles de la)	438	Moldavie	151	Turkménistan	260
Egypte (Rep. Arabe d')	301	Monaco	138	Turquie	208
El Salvador	414	Mongolie	242	Tuvalu	511
Emirats Arabes Unis	247	Montenegro	120	Ukraine	155
Equateur	420	Mozambique	393	Uruguay	423
Erythrée	317	Namibie	311	Vanuatu	514
Espagne	134	Nauru	507	Vatican (Cite Du)	129
Estonie	106	Népal	215	Venezuela	424
Etats-Unis d'Amérique (USA)	404	Nicaragua	412	Vietnam	243
Ethiopie (Abyssinie)	315	Niger	337	Yémen	251
Ex Rep Yougoslave de Macédoine	156	Nigeria	338	Yougoslavie (Serbie)	121
Fidji	508	Norvège	103	Zambie	346
Finlande	105	Nouvelle-Zélande	502	Zimbabwe	310
France	100	Oman	250	Autres Pays	990
Gabon	328	Ouganda	339	Sans Nationalité	995
Codes DOM-COM (à utiliser uniquement pour le département de naissance et le département d'obtention du baccalauréat)					
Guadeloupe	971	Martinique	972	Polynésie Française	987
Guyane	973	Mayotte	976	Saint-Pierre et Miquelon	975
La Réunion	974	Nouvelle Calédonie	988	Wallis et Futuna	986
Saint Barthélémy	977	Saint Martin	978		

➔ Tableau 2 - Universités publiques et établissements assimilés

Etablissement	Code	Etablissement	Code	Etablissement	Code
Agen (jusqu'en 1998 inclus)	0470940S	Grenoble 3 - Stendhal	0381840U	Palais de la Découverte	0750030A
Aix 1 - Provence	0131842G	IEP Paris	0753431X	Paris 1 - Panthéon Sorbonne	0751717J
Aix 2 - Méditerranée	0131843H	I.N.A.L.C.O.	0753488J	Paris 2 - Panthéon Assas	0751718K
Aix 3 - Droit Eco. Sciences	0132364Z	INP Grenoble	0381912X	Paris 3 - Sorbonne Nouvelle	0751719L
Albi (à partir de 2003-2004 incl.)	0811293R	INP Lorraine	0541564G	Paris 4 – Sorbonne*	0751720M
Amiens - Picardie J. Verne*	0801344B	INP Sévenans (jusqu'en 98 incl.)	0900384D	Paris 5 - René Descartes	0751721N
Angers	0490970N	INP Toulouse	0311381H	Paris 6 - Pierre et Marie Curie	0751722P
Antilles-Guyane	9710585J	Institut Physique du Globe	0753428U	Paris 7 - Denis Diderot	0751723R
Artois	0623957P	La Réunion*	9740478B	Paris 8 - Vincennes St Denis	0931827F
Avignon - Pays du Vaucluse	0840685N	La Rochelle	0171463Y	Paris 9 - Dauphine	0750736T
Besançon - Franche Comté*	0251215K	Le Havre	0762762P	Paris 10 - Nanterre	0921204J
Bordeaux 1 - Sc. et Techno.	0331764N	Le Mans	0720916E	Paris 11 - Paris Sud	0911101C
Bordeaux 2 - Victor Segalen	0331765P	Lille 1 - Sciences et Techno.	0593559Y	Paris 12 - Val de Marne*	0941111X
Bordeaux 3 - M. de Montaigne	0331766R	Lille 2 - Droit et Santé	0593560Z	Paris 13 - Paris Nord Villetan.	0931238R
Bordeaux 4 – Montesquieu*	0332929E	Lille 3 - Charles de Gaulle	0593561A	Pau - Pays de l'Adour	0640251A
Brest - Bretagne Occidentale	0290346U	Limoges*	0870669E	Perpignan	0660437S
Bretagne Sud - Lorient Vannes	0561718N	Littoral	0595964M	Poitiers*	0860856N
Caen - Basse Normandie*	0141408E	Lyon 1 - Claude Bernard*	0691774D	Polynésie Française	9840349G
Cergy Pontoise*	0951793H	Lyon 2 - A. et L. Lumière	0691775E	Reims - Champagne Ard.*	0511296G
Chambéry - Savoie	0730858L	Lyon 3 - Jean Moulin	0692437Z	Rennes 1	0350936C
Clermont 1 - Auvergne	0631262E	Marne La Vallée	0772502B	Rennes 2 - Haute Bretagne	0350937D
Clermont 2 - Blaise Pascal*	0631525R	Metz	0572081C	Rouen - Haute Normandie*	0761904G
Collège de France	0753480A	Montpellier 1	0341087X	Saint-Etienne - Jean Monnet	0421095M
Compiègne	0601223D	Montpellier 2 - Sc. Techno*	0341088Y	Strasbourg 1 - Louis Pasteur	0671712X
Corse - Pascal Paoli	7200664J	Montpellier 3 - Paul Valéry	0341089Z	Strasbourg 2 - Marc Bloch	0671713Y
Dijon – Bourgogne*	0211237F	Mulhouse - Haute Alsace	0681166Y	Strasbourg 3 - R. Schuman	0671778U
E.H.E.S.S.	0753742K	Muséum d'Histoire Naturelle	0753494R	Toulon - Toulon et du Var	0830766G
E.N.S.A.I.	0352480F	Nancy 1 - Henry Poincaré*	0541507V	Toulouse 1 - Capitole	0311382J
E.N.S.A.E.	0921682D	Nancy 2	0541508W	Toulouse 2 - Le Mirail*	0311383K
Ecole Nationale des Chartes	0753478Y	Nantes*	0440984F	Toulouse 3 - Paul Sabatier	0311384L
Ecole N^ale Paysage Blois	0410979S	Nice - Sophia Antipolis*	0060931E	Tours - François Rabelais	0370800U
ENS Sc. Info. Biblio.	0692459Y	Nîmes (à partir de 2003-2004 incl.)	0301687W	Troyes	0101060Y
Ecole Pratique Htes Etudes	0753486G	Nouvelle Calédonie	9830445S	UTBM	0900424X
Evry Val d'Essone	0911975C	Observatoire Paris	0753496T	Valenciennes UVHC	0593279U
Grenoble 1 - Joseph Fourier*	0381838S	Orléans*	0450855K	Versailles - St Quentin	0781944P
Grenoble 2 - P. Mendes France	0381839T	Pacifique (jusqu'en 1998 inclus)	9840303G		

* Les IUFM des académies concernées ont été rattachés à ces universités

➔ Tableau 3 - Instituts Catholiques

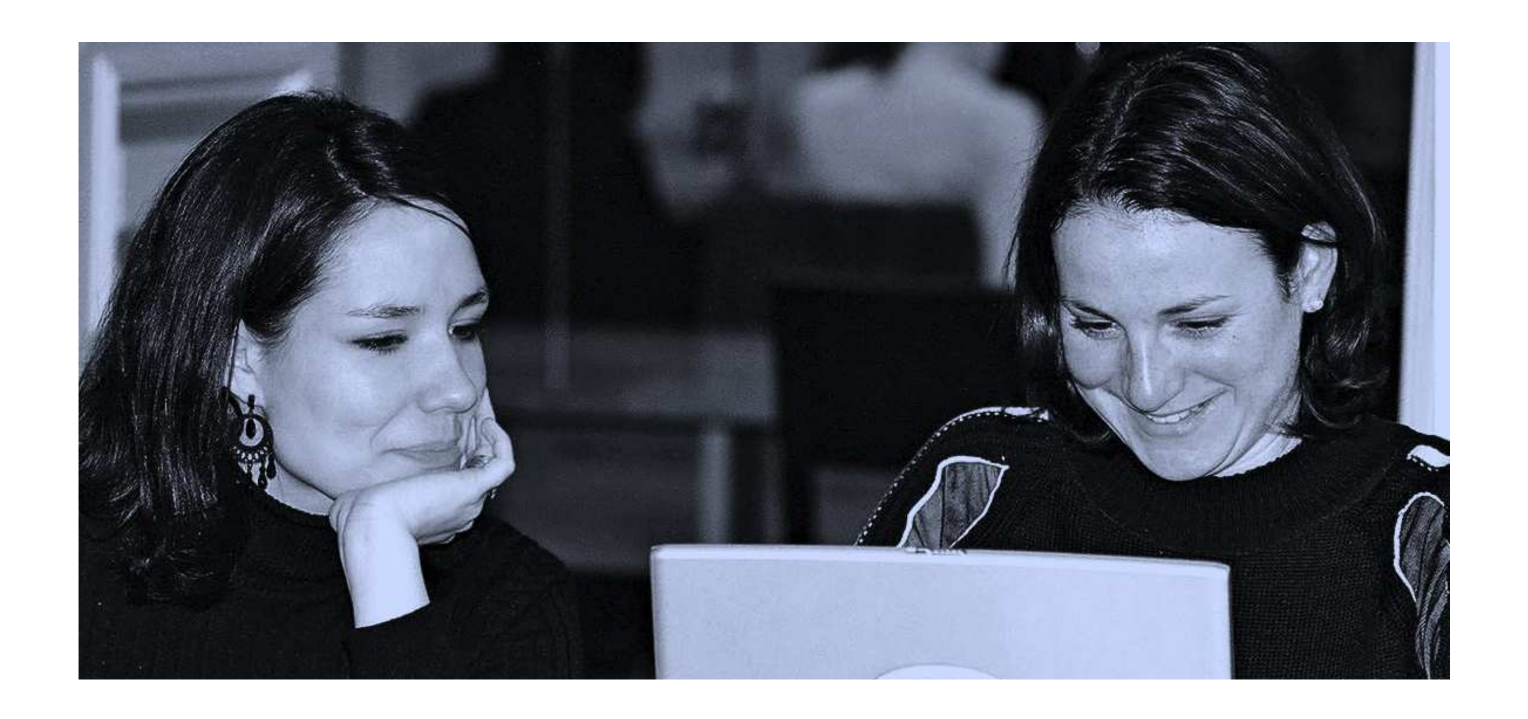
Etablissement	Code
Institut Catholique de l'Ouest	0490811R
Institut Catholique de Lille	0590344D
Institut Catholique de Lyon	0690195M
Institut Catholique de Paris	0753541S
Institut Catholique de Toulouse	0310155A

➔ Tableau 4 - Ecoles Normales

Etablissement	Code
ENS Lyon Lettres	0693817Z
ENS Lyon Sciences	0693259T
ENS Paris	0753455Y
ENS Cachan	0940607Z

➔ Tableau 5 - Baccalauréat ou titre équivalent

BACCALAURÉATS GENERAUX			
Dénomination	**Code**	**Dénomination**	**Code**
ES : Economique et social	ES	A1 : Lettres - Sciences	A1
L : Littéraire	L	A2 : Lettres - Langues	A2
S : Scientifique	S	A3 : Lettres - Arts plastiques	A3
		B : Economique et social	B
Baccalauréat International	0001	C : Mathématiques et sciences physiques	C
Baccalauréat Européen	0002	D : Mathématiques et sciences de la nature	D
		D' : Sciences agronomiques techniques	DP
		E : Mathématiques et techniques	E
BACCALAURÉATS TECHNOLOGIQUES			
Dénomination	**Code**	**Dénomination**	**Code**
F1 : Construction mécanique	F1	STI : Sciences et technologies industrielles	STI
F2 : Électronique	F2	STT : Sciences et technologies tertiaires	STT
F3 : Électrotechnique	F3	STG : Sciences et technologies de la gestion	STG
F4 : Génie civil (Bâtiment et T.P.)	F4	STL : Sciences et technologies de laboratoire	STL
F5 : Physique	F5	SMS : Sciences médico-sociales	SMS
F6 : Chimie	F6	ST2S : Sc. et techno. de la santé et du social	ST2S
F7 : Sciences biologiques - option biochimie	F7	STPA : Sc. et techno. du produit agro-alimentaire	STPA
F7' : Sciences biologiques - option biologie	F7P	STAE : Sc. et techn de l'agro. et de l'environnemt	STAE
F8 : Sciences médico-sociales	F8	G1 : Techniques administratives	G1
F9 : Équipement technique du bâtiment	F9	G2 : Techniques quantitatives de gestion	G2
F10 : Microtechnique	F10	G3 : Techniques commerciales	G3
F10A: Microtechnique option appareillage	F10A	Spécialité non précisée	G
F10B: Microtechnique option optique	F10B	H : Techniques informatiques	H
F11 : Musique et TMD	F11	Hôtellerie	HOT
F11' : Danse	F11P	Baccalauréats professionnels industriels	0021
F12 : Arts plastiques	F12	Baccalauréats professionnels tertiaires	0022
Spécialité non précisée	F	Baccalauréats professionnels agricoles	0023
EQUIVALENTS			
Dénomination	**Code**	**Dénomination**	**Code**
Titre étranger admis en équivalence	0031	Validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels	0036
Titre français admis en dispense	0032		
ESEU A ou DAEU A	0033	Autre cas de non bacheliers	0037
ESEU B ou DAEU B	0034	Capacité en Droit	0030



➔ Tableau 6 - Catégories socioprofessionnelles

10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la Fonct. Publ.
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la Fonction Publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires admin. de la Fonct° Publiq ue	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires admin. et commerciales des entr.	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Le tableau ci-dessous précise les catégories socioprofessionnelles dans lesquelles doivent être codées certaines professions :

Profession	Code
Médecin hospitalier	34
Interne des hôpitaux	34
Maître auxiliaire	42
Maître d'internat et surveillant d'externat	42
Aide éducateur	52
Conseiller d'éducation	42
Officier et élève officier des armées	33

➔ Tableau 7 - Activité professionnelle

Libellé	Code
Inactivité	A
Dispositifs de conversion	B
Emploi inférieur ou égal à 1 mois	C
Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois	D
Emploi supérieur à 6 mois	E
Aide éducateur	F
Etudiant rémunéré au titre de ses études	H
Assistant d'éducation	J

➔ Tableau 7bis – Quotité travaillée

Libellé	Dispense d'affiliation au régime étudiant de Sécurité Sociale	Code
Temps complet +35h/semaine *annuel**	OUI	1
Temps partiel -60h/mois ou 120h/trimestre *annuel**	NON	2
Temps partiel +60h/mois ou 120h/trimestre *annuel**	OUI	3
Temps complet +35h/semaine *non annuel*	NON	4
Temps partiel -60h/mois ou 120h/trimestre *non annuel*	NON	5
Temps partiel +60h/mois ou 120h/trimestre *non annuel*	NON	6

* Votre contrat de travail doit couvrir l'année universitaire, c'est-à-dire du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013.

➔ Tableau 8 - Type du dernier diplôme obtenu

Code	Dénomination	Code	Dénomination
001	Baccalauréat (Français)	053	MSG
002	DAEU	054	MIAGE
003	ESEU	055	Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
004	Capacité en droit	056	Diplôme de Sage Femme
010	BTS	057	Magistère
011	DUT	069	Autre diplôme de 2ème cycle hors Magistère (DU, …)
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	070	DEA
013	DEUG	071	DESS
014	DEUG IUP	072	MASTER
015	DEUP	073	Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
016	Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie	079	Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, …)
017	DEUST	080	Docteur en médecine
029	Autre diplôme de 1er cycle (DU,…)	081	DES pharmacie
030	Diplôme d'éducateur	082	DES médecine
031	Diplôme d'infirmier	083	Capacité médecine
032	Diplôme d'orthophoniste	084	Attestation de Formation Spécialisée
033	Diplôme d'assistante sociale	085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
034	Autre diplôme paramédical et social	086	DIS médecine
040	Licence	087	Diplôme d'Etude Spéc. Compl. Médecine
041	Licence professionnelle	500	Diplôme d'établissement étranger supérieur
042	Licence IUP, Licence LMD parcours IUP	501	Diplôme d'établissement étranger secondaire
050	Maîtrise	510	DELF
051	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP	511	DALF
052	MST	519	Autre diplôme supérieur

➔ Tableau 9 - Titre d'accès - cursus externe

Libellé	Code	Libellé	Code
Aucun diplôme (ou baccalauréat)	000	Capacité	900
Brevet de technicien supérieur	001	DEUG	901
Diplôme de commerce visé	002	Licence	902
Diplôme de commerce non visé	003	Licence professionnelle	903
Diplôme d'ingénieur	004	Maîtrise	904
Diplôme d'architecture	005	Master (D.E.A. ou D.E.S.S.)	905
Diplôme enseignements art et culture	006	Doctorat	906
Diplôme secteur paramédical	007	D.U.T.	907
Diplôme fonctions sociales	008	Autre diplôme d'établissement universitaire	011
Diplôme secteur administratif et juridique	009	Diplôme établissement étranger	012
Diplôme formation comptable	010	Autre diplôme	013

➔ Tableau 10 - Type d'établissement

Libellé	Code	Libellé	Code
Université (y compris IUFM intégré)	16	STS	01
CPGE	02	IUT	18
IUFM non intégré	14	Lycée	LY
Ecole de commerce	03	Ecole d'ingénieur	04
CNED	17	Ecole Normale Supérieure	11
Etablissement privé d'enseignement supérieur (Instituts Catholiques...)	05	Etablissement étranger d'enseignement supérieur	10
		Autre école ou cursus	15

➔ Tableau 11 - Diplômes et Etapes

Diplôme / Etape	Code Diplôme	Code Etape
Droit		
Capacité		
Capacité en Droit	CAD	
1A		CAD01
2A		CAD02
1A parcours professionnel		CAD21
Licences		
Licence mention Droit	LD	
L1 Droit (Toulouse)		LD1
L1 Droit (Montauban)		LD1M
L2 Droit (Toulouse)		LD2
L2 Droit (Montauban)		LD2M
L3 Droit - parcours Droit Public ou Droit Privé (Toulouse)		LD3
L3 Droit - parcours Droit Public ou Droit Privé (Montauban)		LD3M
Licence mention Droit (parcours Droit et Gestion)	LDF	
L1 Droit - parcours Droit et Gestion		LDF1
Licence mention Droit (parcours Economie et Droit)	LDD	
L3 Droit - parcours Economie et Droit *(réservé aux étudiants de L3 Economie et Droit)*		LDD3D
Licence mention Droit (bilingue français-anglais)	LDA	
L1 Droit - parcours Droit et Anglais		LDA1
L2 Droit - parcours Droit et Anglais		LDA2
L3 Droit - parcours Droit et Anglais		LDA3
Licence mention Droit (bilingue français-espagnol)	LDE	
L1 Droit - parcours Droit et Espagnol		LDE1
L2 Droit - parcours Droit et Espagnol		LDE2
L3 Droit - parcours Droit et Espagnol		LDE3
Licence mention Droit (double diplôme franco-anglais)	LDB	
L1 Droit - parcours Double diplôme franco-anglais en droit - *Université d'Essex*		LDB1X
L2 Droit - parcours Double diplôme franco-anglais en droit - *Université d'Essex*		LDB2X
L3 Droit - parcours Double diplôme franco-anglais en droit - *Université d'Essex*		LDB3X
Licence mention Droit (double diplôme franco-allemand)	LDG	
L1 Droit - parcours Double diplôme franco-allemand en droit - *Université de Passau*		LDG1P
L2 Droit - parcours Double diplôme franco-allemand en droit - *Université de Passau*		LDG2P
L3 Droit - parcours Double diplôme franco-allemand en droit - *Université de Passau*		LDG3P
Licence mention Droit (double diplôme franco-espagnol)	LDS	
L1 Droit - parcours Double diplôme franco-espagnol en droit - *Université de Barcelone*		LDS1B
L2 Droit - parcours Double diplôme franco-espagnol en droit - *Université de Barcelone*		LDS2B
L3 Droit - parcours Double diplôme franco-espagnol en droit - *Université de Barcelone*		LDS3B
Licence mention Droit (parcours Juriste d'Entreprise)	LDJ	
L3 Droit - parcours Juriste d'Entreprise		LDJ3
Licence mention Droit (parcours Droit et Science Politique)	LDP	
L3 Droit - parcours Droit et Science Politique		LDP3
Licences professionnelles		
Licence Professionnelle Activités Juridiques	LRDN	
L3 Métiers du Notariat		LRDN1
Masters		
Master mention Droit de l'Entreprise	MDA	
M1 Droit de l'Entreprise		MD1EN
M1 Droit de l'Entreprise - parcours Juriste d'Entreprise		MD1A
M2 Droit des Affaires - parcours Droit Fondamental des Affaires		MD2AF
M2 Droit des Affaires - parcours Juriste d'Affaires - DJCE		MD2AE
M2 Droit des Affaires - parcours Juriste d'Entreprise		MD2A
M2 Droit Social - parcours Droit du Travail et de l'Emploi		MD2AS
M2 Droit Social - parcours Droit Social Européen et Comparé		MD2A2
M2 Droit Social - parcours Droit et Management Social de l'Entreprise		MD2AY
M2 Droit Social - parcours Droit et Management Social de l'Entreprise *(apprentissage)*		MD2A3
M2 Droit des Transports		MD2AL
M2 Droit et Gestion des Entreprises Agricoles et Agro-alimentaires		MD2AI
M2 Droit Fiscal de l'Entreprise		MD2AJ
M2 Droit de l'Immatériel & des Technologies de l'Informat°-parcours Droit et Informatique		MD2AU
M2 Droit de l'Immatériel & des Technologies de l'Informat°-parcours Propriété Intellectuelle		MD2AT
M2 Secteur Financier (banque, assurance, finance)		MD2AG

Diplôme / Etape		Code Diplôme	Code Etape
Droit			
Masters			
Master	**mention Droit Privé, Sciences Criminelles et Carrières Judiciaires**	**MDC**	
M1	Droit Privé, Sciences Criminelles et Carrières Judiciaires		MD1PR
M2	Contentieux et Arbitrage		MD2CE
M2	Contrats et Responsabilité des Professionnels		MD2CC
M2	Droit Privé Fondamental		MD2CG
M2	Droit Pénal et Sciences Criminelles		MD2CM
M2	Personnes - Familles		MD2CA
Master	**mention Droit Public**	**MDP**	
M1	Droit Public		MD1PB
M2	Collectivités Territoriales		MD2PB
M2	Droit de la Coopération Economique *(délocalisé à Hanoï)*		MD2PG
M2	Droit Public Fondamental		MD2PH
M2	Droit Public Fondamental - parcours France-Amérique latine		MD2PL
M2	Droit Public des Affaires		MD2PN
M2	Droit de la Santé et de la Protection Sociale		MD2PS
Master	**mention Droit International Européen et Comparé**	**MDE**	
M1	Droit International Européen et Comparé - parcours Droit International et Européen		MD1IE
M1	Droit International Européen et Comparé - parcours Droit International et Européen *(réservé aux étudiants de l'Ecole d'économie de Toulouse inscrits en M1 Eco. & Droit)*		MD1IED
M2	Droit Européen		MD2EB
M2	Droit Européen - parcours Espace, Liberté, Sécurité, Justice		MD2EJ
M2	Droit International et Droit Comparé - parcours Droit International et Droit Comparé		MD2EO
M2	Droit International et Droit Comparé - parcours Comparative & European Law *(Dundee)*		MD2EN
M2	Droit International et Droit Comparé - parcours Droit Comparé de la Décentralisation		MD2EP
M2	Juriste International		MD2EK
M2	Droit et Science du travail Européen		MD2ET
M2	Droit International et Comparé des Affaires *(délocalisé au Vietnam)*		MD2EV
Master	**mention Droit International Européen et Comparé (IED)**	**MDI**	
M1	Droit International Européen et Comparé - parcours International & European Law		MD1IEL
M2	Droit International et Droit Comparé - parcours International Economic Law		MD2IEL
M2	Juriste International - parcours International Business Lawyer		MD2IBL
M2	Globalisation, Corporate Responsibility and Law		MD2IGL
Master	**mention Histoire du Droit et des Institutions**	**MDH**	
M2	Spécialité Histoire du Droit et des Institutions		MD2HD
Master	**mention Droit Notarial, Immobilier et du Patrimoine**	**MDN**	
M1	Droit Notarial, Immobilier et du Patrimoine		MD1NO
M2	Spécialité Droit Notarial		MD2NO
M2	Spécialité Droit Immobilier, Urbanisme et Construction		MD2NB
M2	Spécialité Ingénierie du Patrimoine		MD2ND
Master	**mention Science Politique**	**MDS**	
M1	Science Politique		MD1SP
M2	Politique et Sécurité		MD2SA
M2	Politique et Sécurité *(délocalisé à Dakar)*		MD2SD
M2	Relations Internationales et Politiques de Sécurité		MD2SB
Doctorats et Habilitations à Diriger des Recherches			
Doctorat en Droit		**DOD**	DOD11
Doctorat en Science Politique		**DOP**	DOP11
HDR en Droit		**HDD**	HDD11
HDR en Science Politique		**HDP**	HDP11
Diplômes d'université			
DU	**Diplôme du Collège Supérieur de Droit**	**CSD**	
1A	*(réservé aux étudiants de L2 Droit)*		CSD2
2A	*(réservé aux étudiants de L3 Droit)*		CSD3
3A	*(réservé aux étudiants de M1 Droit)*		CSD4
DU	**Diplôme de l'Institut d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme et de la Construction**	**DUDE**	
1A			DUDE1
2A			DUDE2
DU	**Droit et pratique des baux d'habitation**	**DUJX**	DUJX1
DU	**Droit et pratique des baux commerciaux**	**DUJY**	DUJY1
DU	**Droit et pratique de la copropriété**	**DUJZ**	DUJZ1
DU	**Diplôme d'Etudes de l'Union Européenne**	**DUDA**	DUDA0
DU	**Diplôme d'Analyse des Conflits**	**DUDU**	DUDU1

Diplôme / Etape	Code Diplôme	Code Etape
Droit		
Diplômes d'université		
DU Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE) *(réservé aux étudiants de M2 Juriste d'Affaires)*	DUDC	DUDC0
DU Diplôme de l'Institut d'Etudes Internationales et de Développement (IEID)	DUDF	DUDF0
DU Diplôme Supérieur de Notariat (DSN)	DUDI	DUDI0
DU Européen de Droit International et Comparé (DEDIEC) *(réservé aux étudiants de M2 Droit International et Droit Comparé)*	DUDV	DUDV0
DU Master Européen en Sciences du Travail *(réservé aux étudiants de M2 Droit et Sciences du Travail Européen)*	MRD	MRD11
DU European Master in Comparative International and European Law *(réservé aux étudiants de M2 Droit International et Droit Comparé)*	MRC	MRC11
Certificats et Préparations de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)		
Certificat d'Etudes de Criminologie et de Sciences Pénales	CEDA	CEDA0
Préparation aux concours (ENM, Ecole des Avocats, Métiers de la sécurité)	PRD	PRD11
Examen d'accès à l'Ecole des Avocats	PRDA	PRDA
Mobilité internationale		
Mobilité en Sciences Juridiques	MBU	MBUD
Administration Economique et Sociale - Communication		
Licences		
Licence mention AES	LAE	
L1 AES (Toulouse)		LAE1
L2 AES (Toulouse)		LAE2
L1 AES (Montauban)		LAE1M
L2 AES (Montauban)		LAE2M
Licence mention AES (parcours Droit Public ou Droit Privé)	LAE	
L3 AES - parcours Droit Public ou Droit Privé (Montauban)		LAE3M
Licence mention AES (parcours AGE)	LAEG	
L3 AES - parcours Administration et Gestion des Entreprises (Toulouse)		LAEG3
Licence mention AES (parcours AST)	LAET	
L3 AES - parcours Administration Sociale et Territoriale (Toulouse)		LAET3
Licence mention Economie et Société	LAES	
L3 Economie et Société		LAES3
Licence mention Information et Communication	LAEI	
L3 Information et Communication		LAEI3
Licences professionnelles		
Licence Professionnelle Management des Organisations	LRUC	
L3 Assistant Conseil en Droit et Gest° des Entreprises et Organismes du Secteur Agricole		LRUC1
Licence Professionnelle Management des Organisations	LRUD	
L3 Management Européen d'une Station Fruitière et Légumière		LRUD0
Licence Professionnelle Management des Organisations	LRUF	
L3 Administration et Gestion des Entreprises du Paysage		LRUF0
Licence Professionnelle Commerce	LRUG	
L3 Gestion et Management d'une Unité Commerciale-Produits alimentaires		LRUG0
Masters		
Master mention Economie et Société	MAE	
M1 Economie et Société		MAE1
M2 Ingénierie de la Formation et des Systèmes d'Emploi		MAE2M
M2 Economie du Développement des Territoires		MAE2D
Master mention Information et Communication	MRH	
M1 Information et Communication		MRH1
M2 Administration des Activités Culturelles		MRH2F
M2 Droit des Médias et de la Communication		MRH2G
M2 Administration et Gestion de la Communication		MRH2H
M2 Administration et Gestion de la Communication *(délocalisé en Arménie)*		MRH2E

Diplôme / Etape	Code Diplôme	Code Etape
Administration Economique et Sociale - Communication		
Masters		
Master mention Métiers de l'Enseignement et de la Formation	**MRF**	
M1 Enseignement et Formation en Sciences Economiques et Sociales		MRF1A
M1 Enseignement et Formation en Economie-Gestion		MRF1B
M2 Enseignement et Formation en Sciences Economiques et Sociales		MRF2A
M2 Enseignement et Formation en Economie-Gestion		MRF2B
Doctorat et Habilitation à Diriger des Recherches		
Doctorat en Sociologie	**DOH**	DOH11
HDR Sciences de l'Information et de la Communication	**HDU**	HDU11
Préparations diverses		
Préparation à l'Agrégation de Sciences Sociales	**PRE**	PRE11
Diplômes d'université		
DU Diplôme d'Ingénierie Appliquée aux Systèmes de Formation et d'Emploi	**DUEA**	DUEA1
DU Accompagner les personnes en situation de handicap	**DUHA**	DUHA1
Mobilité internationale		
Mobilité en Administration Economique et Sociale	**MBU**	MBUA
Informatique		
Licences professionnelles		
Licence Professionnelle Statistique et Informatique Décisionnelle	**LRIA**	
L3 Analyste concepteur des systèmes d'aide à la décision en économie		LRIA3
Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications	**LRIC**	
L3 Administration et Développement de Sites Internet		LRIC3
Licences		
Licence mention Economie et Informatique	**LIF**	
L3 Economie et Informatique - parcours Economie et Informatique		LIF3I
Licence mention Economie et Informatique (MIAGE)	**LMI**	
L3 Economie et Informatique - parcours MIAGE		LMI3
L3 Economie et Informatique - parcours MIAGE *(alternance)*		LMI3A
L3 Economie et Informatique - parcours MIAGE *(délocalisé à Casablanca)*		LMI3C
L3 Economie et Informatique - parcours MIAGE *(délocalisé à Marrakech)*		LMI3M
Masters		
Master mention Informatique des Organisations	**MIO**	
M1 Système d'Information et Informatique pour les Organisations (SIIO)		MIO1C
M1 Architecture des Systèmes d'Information et de Communication (ASIC)		MIO1E
M2 Ingénierie et Gestion des Systèmes d'Information (IGSI)		MIO2B
M2 Systèmes d'information et Aide à la Décision (SIAD)		MIO2A
M2 Architecture des Systèmes d'Information et de Communication (ASIC)		MIO2E
Master mention Informatique des Organisations (MIAGE)	**MRI**	
M1 Informatique des Organisations - parcours MIAGE		MRI1A
M1 Informatique des Organisations - parcours MIAGE *(alternance)*		MRI1P
M1 Informatique des Organisations - parcours MIAGE *(délocalisé à Casablanca)*		MRI1D
M1 Informatique des Organisations - parcours MIAGE *(délocalisé à Marrakech)*		MRI1M
M2 Informatique des Organisations - spécialité MIAGE		MRI2D
M2 Informatique des Organisations - spécialité MIAGE *(alternance)*		MRI2P
M2 Informatique des Organisations - spécialité MIAGE *(délocalisé à Casablanca)*		MRI2S
M2 Informatique des Organisations - spécialité MIAGE *(délocalisé à Marrakech)*		MRI2M
Doctorats et Habilitations à Diriger des Recherches		
Doctorat en Informatique	**DOI**	DOI11
HDR en Informatique	**HDI**	HDI11
Doctorat en Mathématiques	**DOS**	DOS11
HDR en Mathématiques	**HDS**	HDS11
Certifications et examens		
Certificat Informatique et Internet	**CII**	
N1 (examen de certification CII niveau 1)		CII11
N1 (préparation et examen de certification CII niveau 1)		CII12

Diplôme / Etape		Code Diplôme	Code Etape
Sciences Economiques			
Licences			
Licence mention Economie		**LEE**	
L1	Economie - parcours Economie et Gestion		LEE1G
L1	Economie - parcours Economie et Gestion – section européenne		LEE1E
L1	Economie - parcours Economie et Gestion *(délocalisé au Vietnam)*		LEE1V
L1	Economie - parcours Economie et Informatique		LEE1F
L2	Economie - parcours Economie et Gestion		LEE2G
L2	Economie - parcours Economie et Gestion *(délocalisé au Vietnam)*		LEG2V
L2	Economie - parcours Economie et Informatique		LEE2F
L3	Economie - parcours Economie		LEE3E
L3	Economie - parcours Economie et Gestion *(délocalisé au Vietnam)*		LEG3V
Licence mention Economie et Droit		**LED**	
L1	Economie et Droit		LED1D
L1	Economie et Droit – section européenne		LED1E
L2	Economie et Droit		LED2D
L3	Economie et Droit - parcours Droit Public ou Droit Privé		LED3D
Licence mention Economie et Mathématiques		**LEM**	
L1	Economie et Mathématiques - parcours Economie et Mathématiques		LEM1M
L1	Economie et Mathématiques - parcours Economie et Mathématiques – section euro.		LEM1E
L2	Economie et Mathématiques - parcours Economie et Mathématiques		LEM2M
L2	Economie et Mathématiques - parcours Economie et Mathématiques – section euro.		LEM2E
L3	Economie et Mathématiques - parcours Economie et Mathématiques		LEM3M
Masters			
Master	**mention Economie (Economics)**	**MEE**	
M1	Economie (Economics)		MEE1
M2	ERNEA		MEE2A
M2	Marchés et Intermédiaires Financiers		MEE2B
M2	Economie des Marchés et des Organisations		MEE2C
M2	Politiques Publiques de Développement		MEE2D
M2	Economie Mathématique et Econométrie		MEE2E
Master	**mention Economie et Statistique**	**MES**	
M1	Economie et Statistique		MES1S
M2	Econométrie et Statistique		MES2S
Master	**mention Economie des Affaires**	**MEA**	
M1	Economie des Affaires *(délocalisé au Vietnam)*		MEA1V
M2	Economie des Affaires *(délocalisé au Vietnam)*		MEA2V
Master	**mention Economie et Droit**	**MED**	
M1	Economie et Droit		MED1
M2	Economie et Droit de la Concurrence		MED2C
M2	Analyse Economique du Droit		MED2A
Doctorat et Habilitation à Diriger des Recherches			
Doctorat en Sciences Economiques		**DOE**	DOE11
HDR en Sciences Economiques		**HDE**	HDE11
Diplômes d'université			
DU	**Magistère d'Economiste Statisticien**	**MGE**	
1A	*(réservé aux étudiants de l'Ecole d'économie de Toulouse inscrits en L3 Economie)*		MGE3
2A	*(réservé aux étudiants de l'Ecole d'économie de Toulouse inscrits en M1Economie)*		MGE4
3A	*(réservé aux étudiants de l'Ecole d'économie de Toulouse inscrits en M2 Economie)*		MGE5
DU	**Diplôme de l'Ecole d'Economie de Toulouse** *(réservé aux étudiants de l'Ecole d'économie de Toulouse inscrits en M1 ou M2)*	**DUEE**	DUEE1
DU	**Diplôme Européen d'Economie Quantitative (DEEQA)** *(réservé aux étudiants de l'Ecole d'économie de Toulouse inscrits en doctorat)*	**DUEB**	DUEB0
Mobilité internationale			
Mobilité en Sciences Economiques		**MBU**	MBUE
Langue			
Diplômes d'université			
Diplôme d'Université en Langue Pratique		**DULA**	
DULP	Anglais		DULA1
DULP	Espagnol		DULA2
DULP	Allemand		DULA3
DULP	Anglais *(formation intensive)*		DULA4
DULP	Espagnol *(formation intensive)*		DULA7
Diplôme d'Université en Langue de Spécialité (L3 Droit)		**DULB**	
DULS	Anglais		DULB1
DULS	Espagnol		DULB2
DULS	Allemand		DULB3
DULS	Anglais *(formation intensive)*		DULB4

Diplôme / Etape	Code Diplôme	Code Etape
Langue		
Diplômes d'université		
Diplôme d'Université en Langue de Spécialité (M1 Droit)	**DULC**	
DULS Anglais		DULC1
DULS Espagnol		DULC2
DULS Allemand		DULC3
Diplôme d'Université en Langue de Spécialité (L3 Economie)	**DULD**	
DULS Anglais		DULD1
DULS Espagnol		DULD2
DULS Allemand		DULD3
Diplôme d'Université en Langue de Spécialité (M1 Economie)	**DULE**	
DULS Anglais		DULE1
DULS Espagnol		DULE2
DULS Allemand		DULE3
Diplôme d'Université en Langue de Spécialité (M2 Droit)	**DULF**	
DULS Anglais		DULF0
DU Certificat de Français Langue Etrangère	**DULK**	
FLE (niveau A1)		DULK1
FLE (niveau A2)		DULK2
FLE (niveau B1)		DULK3
FLE (niveau B2)		DULK4
FLE (niveau C1)		DULK5
Doctorat et Habilitation à Diriger des Recherches		
Doctorat en Langue Anglaise	**DOL**	DOL11
HDR en langue anglaise	**HDL**	HDL11
Préparations		
Préparation au International Legal English Certificate	**PRILE**	PRILE1
Préparation au First Certificate in English	**PRFCE**	PRFCE1
Préparation au Certificate in Advanced English	**PRCAE**	PRCAE1
Préparation au Diploma of Business English	**PRDBE**	PRDBE1
Préparation au Test Of English as a Foreign Language	**PRTOE**	PRTOE1
Préparation au Test Of English as a Foreign Language *(formation intensive)*	**PRTOE**	PRTOE2
Mobilité en Sciences Economiques	**MBU**	MBUE
Institut Universitaire de Technologie - Rodez		
Diplômes Universitaires de Technologie		
DUT Gestion et Administration des Entreprises	**DTA**	
DUT1		DTA41
DUT2 Option Finances Comptabilité		DTA43
DUT2 Option Ressources Humaines		DTA44
DUT2 Option Petites et Moyennes Organisations		DTA45
DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	**DTB**	
DUT1		DTB41
DUT2 Option Gestion des Flux		DTB43
DUT2 Option Métrologie et Gestion de la Qualité		DTB44
DUT Informatique	**DTI**	
DUT1		DTI41
DUT2		DTI42
DUT Information et Communication	**DTC**	
DUT1 *(Rodez)*		DTC41
DUT1 *(Millau)*		DTC51
DUT2 Option Communication des Organisations *(Rodez)*		DTC42
Licences		
Licence mention Economie et Informatique (MIAGE)	**LMI**	
L3 Economie et Informatique - parcours MIAGE		LMI3R
Licences professionnelles		
Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance	**LRGA**	
L3 Chargé de Clientèle Professionnelle		LRGA4
Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels	**LRIB**	
L3 Développement d'Applications Intranet-Internet		LRIB1
Licence Professionnelle Logistique	**LRIE**	
L3 Pilotage des Activités Logistiques Industrielles		LRIE0
Licence Professionnelle Management des Organisations	**LRUA**	
L3 Entrepreneuriat en TPE		LRUA0
Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle	**LRUB**	
L3 Animateur Qualité		LRUB0

Diplôme / Etape	Code Diplôme	Code Etape
Institut Universitaire de Technologie - Rodez		
Licences professionnelles		
Licence Professionnelle Agronomie	LRUE	
L3 Les Métiers du Conseil en Elevage - option Filière lait		LRUE0
L3 Les Métiers du Conseil en Elevage - option Filière viande		LRUE1
Licence Professionnelle Activités et Techniques de Communication	LRUH	
L3 Chargé de Communication et Relation Client		LRUH0
Diplômes d'université		
DU Diplôme de Comptabilité Gestion (DCG)	DUCF	DUCF1
DU Finance, Droit et Gestion d'Entreprise	DUGJ	DUGJ1
Formation à Distance		
Licences		
Licence mention Droit	LD	
L3 Droit		LD3F
Masters		
Master mention Droit et Gestion	MGD	
M2 Ingénierie du Développement Durable		MGD22
Master mention Droit de l'Entreprise	MDA	
M1 Droit de l'Entreprise		MD1ENF
M2 Droit des Affaires - parcours Juriste d'Entreprise		MD2FJ
Master mention Droit Privé, Sciences Criminelles et Carrières Judiciaires	MDC	
M1 Droit Privé, Sciences Criminelles et Carrières Judiciaires		MD1PRF
Master mention Droit Public	MDP	
M1 Droit Public		MD1PUF
M2 Collectivités Territoriales		MD2PJ
Master mention Droit Notarial, Immobilier et du Patrimoine	MDN	
M1 Droit Notarial, Immobilier et du Patrimoine		MD1NOF
M2 Ingénierie du Patrimoine		MD2NF
Master mention Economie et Statistique	MES	
M2 Econométrie et Statistique		MES2R
Master mention Droit International Européen et Comparé	MDE	
M2 Droit et Sciences du Travail Européen		MD2EY
Master mention Economie et Société	MAE	
M2 Ingénierie de la Formation et des Systèmes d'Emploi		MAE2P
Diplômes d'université		
DU Assurance Vie et Assurance des Personnes	DUDO	DUDO1
DU Formation de formateurs en réseau	DUDP	DUDP1
DU Produits Bancaires et Boursiers	DUDQ	DUDQ1
DU Investissements Immobiliers	DUDR	DUDR1
DU Droit des Entreprises en Difficulté	DUDT	DUDT1
DU Transmission des Entreprises	DUDZ	DUDZ1
DU Ingénierie Appliquée aux Systèmes de Formation et d'Emplois	DUEA	DUEA0
DU Statistiques Appliquées	DUES	DUES0
DU Criminologie renforcée : Analyse comportementale et profilage criminel	DUJC	DUJC0
Préparations diverses		
Certificat Informatique et Internet - niveau 1 - *réservé aux étudiants d'UT1*	C2I	C2I1F
Formation Continue		
Capacité		
Capacité en Droit	CAD	
1A		CAD11
2A		CAD12
Licences		
Licence mention AES	LAEH	
L3 AES - parcours Ressources Humaines		LAEH3
Licence mention Economie et Informatique (MIAGE)	LMI	
L3 Economie et Informatique - parcours MIAGE		LMI3F
Licences professionnelles		
Licence Professionnelle Intervention Sociale	LRD	
L3 Management opérationnel dans la Protection sociale		LRD12

Diplôme / Etape		Code Diplôme	Code Etape
Formation Continue			
Masters			
Master	**mention Droit de l'Entreprise**	**MDA**	
M2	Droit Fiscal de l'Entreprise		MD2AO
M2	Droit Social - parcours Droit et Management Social de l'Entreprise		MD2AN
M2	Droit Social - parcours Droit et Management Social de l'Entreprise *(à distance)*		MD2A4
Master	**mention Droit Privé, Sciences Criminelles et Carrières Judiciaires**	**MDC**	
M2	Spécialité Personnes - Familles		MD2FP
Master	**mention Droit Notarial, Immobilier et du Patrimoine**	**MDN**	
M2	Ingénierie du Patrimoine		MD2NC
Master mention Informatique des Organisations		**MIO**	
M2	Ingénierie et Gestion des Systèmes d'Information (IGSI)		MIO2F
M2	Ingénierie et Gestion des Systèmes d'Information (IGSI) *(délocalisé au Maroc)*		MIO2G
Master mention Informatique des Organisations (MIAGE)		**MRI**	
M1	Informatique des Organisations - parcours MIAGE		MRI1F
Diplômes d'université			
DU	**Droit Médical**	**DUDB**	DUDB1
DU	**Droit et Economie du Développement Durable**	**DUDD**	DUDD1
DU	**Sciences Juridiques**	**DUDN**	DUDN1
DU	**Médiation: Droit & Pratiques de la Médiat°en matière civile, commerciale & soc.**	**DUDW**	DUDW1
DU	**Transmission des entreprises**	**DUDZ**	DUDZ0
DU	**Enfance**	**DUEN**	DUEN1
DU	**Droit de l'Homme et de la Famille**	**DUEH**	DUEH1
DU	**Personnes vulnérables**	**DUEV**	DUEV1
DU	**Protection sociale**	**DUJA**	DUJA1
DU	**Mandataire judiciaire à la protection des majeurs**	**DUJB**	DUJB1
DU	**Droit social**	**DUJD**	DUJD1
DU	**Management Social de l'Entreprise**	**DUJM**	DUJM1

➔ Tableau 12 - Supports pédagogiques

Diplôme / Etape	Code	Nature du support	Montant
Droit			
Master			
M2 Collectivités territoriales	043	■ Séminaire « Préparation aux concours territoriaux » : - formation de 40heures pour préparer les concours administratifs territoriaux - note de synthèse - entraînement à l'entretien devant un jury pour l'oral d'admissibilité - formation mutualisée avec le M2 Droit public fondamental ■ Séminaire « Préparation à l'entretien devant un jury de recrutement de collectivité territoriale » : - simulations d'entretien, sur la base d'une bourse virtuelle d'emploi permet à l'étudiant qui a répondu à une offre d'emploi de son choix, d'être entendu par un jury d'entretien. - organisation de ces séances (sur 2 jours), le rendu collectif et individuel de ces entretiens sont organisés par le CDG31 (Conseil Général de la Haute-Garonne)	150 €

SERVICES NUMERIQUES

L'Environnement Numérique

- Lors de votre première inscription à l'université, un compte de messagerie (ou mail étudiant) et des identifiants vous sont octroyés pour la durée de vos études et même au-delà afin de ne pas perdre le contact !
- Les identifiants de ce compte constituent votre sésame pour la connexion aux services offerts par l'Université. Ils vous permettront de vous connecter aussi bien en salle d'accès libre et en TP qu'à distance à votre environnement numérique de travail.

Le Mail Etudiant

➔ Priorité au mail étudiant

- Le mail étudiant est la voie de communication privilégiée par les services de l'université. Il vous permet de recevoir des informations urgentes telles que les alertes sanitaires.
- Le mail étudiant devient le canal de diffusion exclusif pour de nombreuses informations liées à la scolarité.
- Consulter régulièrement votre boîte mail étudiant vous permet de participer davantage à la vie et au développement de l'université en répondant aux enquêtes menées par l'établissement.
- Une redirection vers votre compte de messagerie personnel est toujours possible. Pour cela, rendez-vous sur le site de l'Université pour accéder à "Mon espace" rubrique "Communiquer".

L'ENT Monespace

- L'Environnement Numérique de Travail de l'Université Toulouse 1 permet d'accéder à distance à un ensemble de services numériques.
- Personnalisé suivant la formation d'inscription il permet d'accéder:
  - à la gestion du mail universitaire (consultation, redirection, filtrage),
  - à l'emploi du temps,
  - aux cours en ligne, via la plateforme "cours",
  - à un espace de documents personnel et accessible depuis les salles d'accès libre,
  - à votre dossier universitaire et à vos notes,
  - aux ressources numériques en ligne proposées par la bibliothèque,
  - au bureau virtuel de l'Université de Toulouse.

- Pour vous connecter, une seule adresse: **monespace.ut-capitole.fr**

Le Bureau Virtuel

- Le Bureau Virtuel est un outil de travail collaboratif. Il est donc destiné à devenir l'outil de travail pour le partage entre étudiants, enseignants et personnels de l'Université de Toulouse.
- L'accès au Bureau Virtuel est possible depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, à partir du site de l'université (rubrique "Mon espace") ou du portail du PRES. L'accès nécessite une authentification constituée par un login et un mot de passe délivrés par l'université.

MOODLE votre plateforme d'apprentissage en ligne

- Que vous soyez étudiant en droit, en économie, en gestion, en informatique, en administration ou en communication, vous disposez de ressources numériques déposées par les enseignants de votre établissement sur votre plateforme de cours en ligne Moodle.

➔ Accéder à votre plateforme de cours

- Vous pouvez vous connecter sur la plateforme de cours d'UT1 :
  - > soit en passant par le portail " Mon espace " > onglet " Etudier " > menu " Mes cours en ligne "
  - > soit en tapant directement dans la barre d'adresse de votre navigateur : **cours.ut-capitole.fr**
- Une fois identifié avec votre sésame (voir **monespace.ut-capitole.fr** onglet Aide, menu Sésame), vous accédez à votre **page d'accueil personnalisée** qui affiche tous les espaces de cours auxquels vous êtes inscrit, de votre propre initiative ou à l'initiative de vos enseignants. Vous pouvez revenir sur cette page à tout moment en cliquant sur l'icône : .
- Vous trouverez sur la plateforme des ressources en accès réservé (aux seuls étudiants destinataires) et des ressources en accès libre.

Pour rechercher un cours sur la plateforme Moodle d'UT1 :
Utilisez le champ " Rechercher des cours " dans le bandeau supérieur de la plateforme, en tapant tout ou partie de l'intitulé du cours ou le nom de l'enseignant.

➔ Les ressources en accès réservé

- Ce sont des supports ou compléments de cours mis à votre disposition par les enseignants de vos cours en présentiel : documents, forums, chats de discussion, travaux dirigés, exercices d'auto-évaluation, webographies, glossaires, wikis, etc.
- Les ressources étant en accès réservé, vous devez être inscrit sur les espaces de cours qui les contiennent pour les visualiser. Seuls les étudiants autorisés par l'enseignant pourront accéder à l'espace de cours en accès réservé.
- L'accès s'effectue soit :
  - > directement depuis votre page d'accueil personnalisée lorsque l'enseignant vous a inscrit automatiquement à l'espace de cours ;
  - > grâce à une clef d'inscription que l'enseignant vous communique en cours présentiel. Vous devez alors rechercher l'espace de cours en utilisant l'arborescence des cours le champ de recherche avant de vous y inscrire avec la clef donnée.

3 façons d'accéder à un espace de cours en accès réservé :
- > votre page d'accueil personnalisée
- > le menu : " Cours en accès réservé " > UFR > LMD > Inscription avec clef
- > le champ " Rechercher des cours " > Inscription avec clef

➔ Les ressources en accès libre

- Ce sont des outils d'auto-formation (en langues, en droit, en économie, etc.) offerts en libre accès par des auteurs ou groupes d'auteurs de votre université.
- Vous pouvez vous inscrire aux cours en accès libre qui vous semblent intéressants, et vous en désinscrire s'ils ne répondent pas à vos attentes.

3 façons d'accéder à un espace de cours en accès libre
- > votre page d'accueil personnalisée
- > le menu : " Cours en accès libre" > " domaine " > Inscription ou accès libre
- > le champ " Rechercher des cours " > Inscription ou accès libre

➔ Assistance

- Si vous rencontrez un problème de connexion à la plateforme de cours, d'accès à un espace en particulier, de dépôt de devoir, etc., notre équipe est là pour répondre à vos questions.

▪ Contact
Equipe TICEA
Courriel : ticea@ut-capitole.fr - Téléphone : 05 61 12 88 88

- Pour information, sachez que l'équipe TICEA met à disposition de vos enseignants des outils de création et de diffusion multimédia :
  - > plateforme Moodle, quiz, captation audio, tableau blanc interactif, etc.
  - > offre des formations collectives et des accompagnements individuels ainsi qu'une assistance personnalisée.

La carte d'étudiant multiservices

- La carte d'étudiant Multiservices de l'Université de Toulouse (carte MUT) est délivrée gratuitement à tous les étudiants inscrits dans l'un des établissements de l'Université de Toulouse. La même carte est utilisable durant trois années universitaires consécutives.
- Cette carte constitue un outil d'identification des porteurs et, outre sa fonction de carte d'étudiant, elle offre des fonctionnalités destinées à faciliter « la vie » des usagers.
- Le renouvellement de la carte MUT après trois années d'utilisation est gratuit. Le remplacement d'une carte qui ne fonctionne pas ou qui ne fonctionne plus est gratuit. Le remplacement d'une carte perdue, volée, ou endommagée est payant.
- Pour en savoir plus, consultez la page : **www.ut-capitole.fr** rubrique Etudiant inscrit / Service en ligne

➔ Ses principales fonctions

- Votre carte multiservices inclut la fonction porte-monnaie MONEO®.
- Quel que soit l'établissement qui délivre la carte MUT, celle-ci permet :
  - l'accès au service de restauration du CROUS,
  - l'accès au réseau des bibliothèques.
- Parmi les autres services disponibles à UT1 :
  - les photocopies,
  - d'autres services à venir.



La charte informatique

- Se reporter au règlement intérieur de l'université.

EMPRUNTS BIBLIOTHEQUES

Le Service Commun de la Documentation



Droits de bibliothèque facultatifs



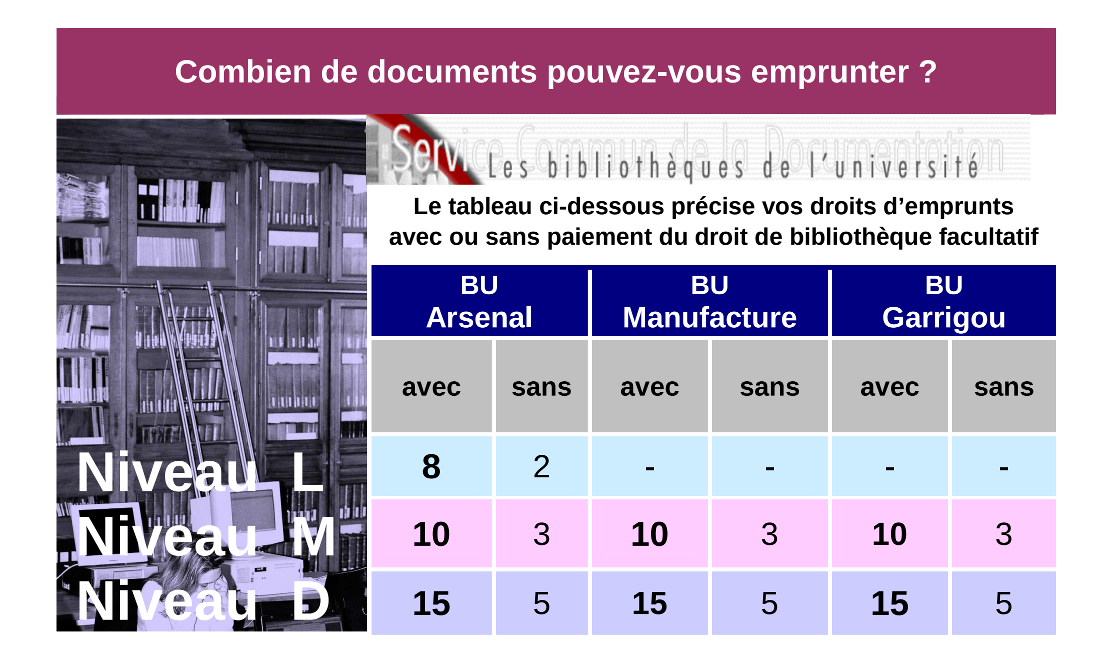
Droits d'emprunts élargis

- L'acquittement de la part facultative de **15€** par chacun d'entre vous, soit l'équivalent de 1,25€ par mois, permet aux bibliothèques de l'Université d'acheter **plus de 6000 ouvrages supplémentaires** par an, disponibles dans les salles de lecture et pour le prêt à domicile.

En versant 15 €, vous bénéficiez ainsi :

> **d'un choix plus important d'ouvrages** ;

> **d'un plus grand nombre de documents à emprunter** .



Combien de documents pouvez-vous emprunter ?

Le tableau ci-dessous précise vos droits d'emprunts avec ou sans paiement du droit de bibliothèque facultatif

	BU Arsenal		BU Manufacture		BU Garrigou	
	avec	sans	avec	sans	avec	sans
Niveau L	**8**	2	-	-	-	-
Niveau M	**10**	3	**10**	3	**10**	3
Niveau D	**15**	5	**15**	5	**15**	5



Le Département des Langues et Civilisations (DLC)

➔ Les langues à UT1

- La maîtrise d'une langue vivante est indispensable pour l'obtention d'un diplôme de Master.
- En plus des enseignements en langue obligatoires, intégrés dans les cursus, le Département des Langues et Civilisations propose :
  - > des diplômes universitaires (de la 1ère année de licence au Master 2)
  - > des préparations aux certificats internationaux (Cambridge, TOEFL, etc.)
  - > les activités du Centre de Ressources en Langues (CRL)
- Des réunions sont organisées à la rentrée, en amphi et au DLC.

Les Diplômes d'Université

- **48H de cours** sur l'année universitaire (3h/semaine)
- L'admission se fait sur test de niveau obligatoire ou sur titre équivalent (inscription à ce test en septembre – Pour les admis, inscriptions administrative et pédagogique par Internet.
- Ces diplômes sont reconnus dans certaines filières, comme équivalents en note de langue au TD de la même langue du semestre en cours.

Dés la 1ère année de Licence

➔ DULP : Diplôme Universitaire en Langue Pratique

- en **anglais**, **espagnol**, **allemand,**
- en **catalan (niveau débutant)**
- Il permet le travail en profondeur des 4 compétences en langue : la compréhension écrite et orale, l'expression écrite et orale.

➔ CL FLE : Certificats de langue – Français Langue Etrangère

- 5 niveaux de langue : A1 – A2 – B1 – B2 – C1 (selon le Cadre Européen Commun de référence)
- 30 heures de cours sur 10 semaines, et sur chacun des 2 semestres
- Ils sont ouverts aux étudiants étrangers inscrits à UT1

A partir de la 3ème année de Licence

➔ DULS : Diplôme Universitaire en Langue de Spécialité

- **Niveau L3, M1 et M2 –** en **anglais, espagnol, allemand**
- Pratique de la langue économique, juridique ou du droit des affaires

Les Préparations aux examens et certificats internationaux d'anglais

- Ouvertes à tous, étudiants et salariés (inscription début octobre)
- **40H de cours sur l'année universitaire – 60H pour l'ILEC**
  - > Cambridge : First Certificate in English (FCE)
  - > Cambridge : Certificate of Advanced English (CAE)
  - > Cambridge : International Legal English Certificate (ILEC)
  - > Franco-British Chamber of Commerce and Industry : Diploma of Business English (DBE)
  - > Test Of English as a Foreign Language (TOEFL)

▪ **Renseignements**

Secrétariat du Département des Langues et Civilisations
Bureau : AR 223 -Téléphone : 05.61.63.36.28 -Courriel : deptlc@ut-capitole.fr
Site internet : **www.ut-capitole.fr** rubrique Université / Composantes / Département des Langues et Civilisations

INFOS BOURSES

Le Bureau des Bourses

- Le Bureau des Bourses vous accueille pendant toute l'année au sein de l'université et vous informe sur :
  - les possibilités d'aides offertes aux étudiants
  - la réglementation des bourses
  - le suivi de vos demandes d'aides
- En relation permanente avec le CROUS, le Bureau des Bourses se charge du contrôle de la scolarité et de l'assiduité des étudiants boursiers.

Accueil et renseignements
du lundi au vendredi
Bureau : AR 125
Téléphone : 05.61.63.39.05

Les bourses sur critère sociaux

➔ La bourse sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Les conditions d'attribution de la bourse :
  - être inscrit dans une formation habilitée à recevoir des boursiers
  - être âgé de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire pour une première demande de bourse
  - être français ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne, ou de nationalité étrangère, bénéficiant d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident et rattaché à un foyer fiscal en France depuis au moins deux ans
- Le **Dossier Social Etudiant** permet de demander à partir du même dossier une aide financière et un logement en résidence universitaire. Il doit être saisi sur le site internet du CROUS de l'académie d'origine entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire.
- Une fois la demande traitée, l'étudiant reçoit par courrier un avis conditionnel d'attribution de bourse qu'il peut consulter également sur le site du CROUS.
- Lors de l' inscription, la présentation de l'avis conditionnel de bourse permet l'exonération du paiement des droits universitaires et de cotisation au régime étudiant de sécurité sociale.
- Si l'étudiant ne présente pas son avis conditionnel au moment de l'inscription, il doit faire l'avance du paiement de la totalité des droits.
- Si l'avis conditionnel de bourse est transmis à l'étudiant dans le courant de l'année universitaire, l'étudiant doit le présenter au Bureau des Bourses de l'Université pour pouvoir bénéficier du remboursement des droits universitaires (date limite de dépôt des demandes de remboursement fixée au 31 mars de l'année universitaire).



Important :

- Le versement des bourses ou leur renouvellement est également soumis à d'autres conditions :
  - progression
  - assiduité
  - présence aux séances de travaux dirigés et aux examens
- Le non respect d'une de ces obligations peut entraîner le reversement des sommes indûment perçues.
- En cas d'absences ou d'interruption de ses études en cours d'année, l'étudiant boursier est tenu d'informer immédiatement le Bureau des Bourses de l'Université.



- Lors de l'inscription à l'université, l'étudiant acquitte un droit de Médecine Préventive (4,57€ en 2011-2012) qui donne accès au SIMPPS.

Le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

➔ Accueil infirmier

Le SIMPPS vous prodigue au quotidien :

> entretien
> conseil
> prise en charge
> orientation
> éducation santé

➔ Médecine générale

- Le SIMPPS vous accompagne tout au long de vos études et organise pendant l'année universitaire :
  - bilan médico-psycho social au cours du cursus licence
  - vaccinations
  - aménagements des études pour les étudiants en situation d'handicap
  - consultations de médecine générale sur présentation de la carte vitale

➔ Consultations spécialisées

- Le SIMPPS dispose de spécialistes dans les grands domaines de la santé étudiante :
  - centre départemental de planification et d'éducation familiale
  - dermatologue
  - psychologue
  - psychiatre
  - médecin nutritionniste
  - aide au sevrage tabagique

➔ Service social

- Le SIMPPS apporte également une écoute et une aide adaptée à vos problèmes :
  - universitaires
  - personnels
  - familiaux
  - matériels
  - administratifs

Retrouvez le SIMPPS dans les 3 centres :

- **ARSENAL** – Université Toulouse 1 - tél: 05.61.63.37.25
- **MIRAIL** - Université Toulouse 2 - tél: 05.61.50.41.41
- **UPS** - Université Toulouse 3 - tél: 05.61.55.73.67



Le service UT1 Handicap

- Le service UT1 Handicap est là pour vous accueillir, vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches qu'il s'agisse de :
  > s'inscrire et étudier
  > accéder aux locaux
  > se loger et se déplacer
  > trouver un stage ou un emploi
- UT1 Handicap met en place un accueil personnalisé, une visite des locaux et un accompagnement lors de l'inscription.
- Un livret spécial est à votre disposition au service UT1 Handicap. Il contient tous les numéros qui vous seront utiles à l'Université ainsi que les plans d'accessibilité des 3 sites : Arsenal, Anciennes Facultés et Manufacture des Tabacs.

L'aménagement des études

- Le contenu et la mise en oeuvre des mesures particulières, validées par le Président de l'Université, sur avis médical, sont proposés après un entretien confidentiel avec le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.
- Afin de bénéficier de toutes les mesures personnelles nécessaires au bon déroulement de vos études dans notre Université, il est essentiel de prendre contact, **dès la rentrée**, avec le service UT1 Handicap et avant le 31 octobre 2012.

➔ Les cours

- Un ensemble de dispositifs peuvent vous faciliter l'accès aux enseignements, notamment :
  > photocopies et impression de cours gratuits et en libre-service au sein du service
  > transcription en braille des documents
  > intervention d'interprètes en LSF ou LPC pendant les cours et TD (sur évaluation)
  > organisation de soutiens pédagogiques pour les étudiants en difficulté (sur évaluation)

➔ Le contrôle continu et les examens

- Selon vos besoins, il est possible d'avoir recours à :
  > une majoration de temps
  > un secrétariat
  > l'utilisation de matériels spécifiques : zoom texte, machine braille (personnelle) ou micro-ordinateur (personnel ou prêté par UT1)
  > la transcription en braille des sujets
  > l'intervention de spécialistes en mode de communication (LSP, LPC)
- Une inscription auprès d'UT1 Handicap et de la Médecine Préventive est OBLIGATOIRE pour la mise en place de toutes ces mesures et ce, dès la rentrée ou, au plus tard, dans un délai de 2 mois avant le début des épreuves.
- Au-delà de ce délai, aucune demande ne pourra être acceptée pour le semestre en cours, excepté pour les handicaps temporaires survenus dans les 2 mois qui précédent les examens.

▪ **Accueil et informations**
Bureau : AR 31 Arsenal
Téléphone : 05.61.63.35.28
Courriel : handicap@ut-capitole.fr
Site internet : **www.ut-capitole.fr** rubrique Vie du campus / Informations pratiques / Accueil étudiants handicapés



Le Département des Activités Physiques et Sportives

➔ Le bureau du DAPS

- Les enseignants du DAPS. Ils sont au nombre de 10
- L'Accueil : Salle A près de l'Amphi A DESPAX est assuré par des étudiants vacataires. L'accueil est ouvert **tous les jours de 9 h à 17 h.**

➔ Secrétariat

> Mme Anne BELLEC
> mail : daps@ut-capitole.fr
> téléphone : 05.61.63.35.59

➔ Les conditions de pratiques sportives

- L'**accès aux cours est soumis au paiement du droit sportif de 10 euros au moment de l'inscription universitaire.**
- Le versement facultatif de cette somme permet à l'étudiant de participer à une ou plusieurs activités physiques par semestre, choisies parmi 22 spécialités, dans la limite des places disponibles.
- Cette pratique physique de découverte, d'entretien, de perfectionnement ou de compétition permet l'obtention d'une note, à la fin de chaque semestre, et donne lieu à l'application de points bonus en Licence et Master.
- Les cours sont ouverts à tous, du débutant au sportif de haut niveau pour une activité physique régulière permettant une intégration facilitée à l'université.

➔ L'Association Sportive (UTCAP)

- L'association sportive ASTUSS devient UTCAP
- Elle concerne 700 étudiants en 2011-2012 dans les activités suivantes : Basket, Golf, Hand-Ball, Football, Rugby, Volley-Ball, Escrime, Tennis de Table, Tennis, Badminton, et la plupart des Sports individuels
- UT1 Capitole est représentée dans les championnats de France dans toutes les disciplines.

➔ Sportifs de Haut Niveau

- Les étudiants **ayant acquitté le droit sportif** doivent rapidement retirer dès le mois de septembre un dossier de demande du statut de « SPORTIF DE HAUT NIVEAU ».
- Une commission d'affectation de ce statut se réunit dés le mois d'octobre pour les étudiants ayant déposé le dossier à la date précisée.
- Ces sportifs sont placés sous la responsabilité d'Hélène DESSACS, Directrice adjointe en charge du dossier.

➔ Les activités proposées par le DAPS

Activités	Lieux	Intervenants
ATHLETISME / JUDO	Stade Universitaire D. FAUCHER	Inter Universitaire
BADMINTON	Manufacture des Tabacs/Stade U	J. BROUSSE, L. GARRIGUES
BASKET	Manufacture ou BAZACLE	I. MARINI
DANSES rock, danses du monde, contemp.	Manufacture des Tabacs	B. JANTORE, D. PIERRE, M. AUDOUY
ESCALADE	Gymnase du BAZACLE	M. AUDOUY
EPA : Education Physique avec Appareils	Salle USS	H. DESSACS, P. GALARD, F. HEUSER, J. BROUSSE
FOOTBALL	Stade U D. FAUCHER ou BAZACLE	L. GARRIGUES
GOLF	Golf de la Ramée	H. DESSACS
GYMNASTIQUE douce	Manufacture des Tabacs	D. PIERRE
GYMNASTIQUE Rythmique	Manufacture des Tabacs	I. MARINI
HAND-BALL	Gymnase du BAZACLE	B. JANTORE
Préparation Concours Athlétisme	Stade du BAZACLE	H. DESSACS
RUGBY	Stade U. D. FAUCHER	J. BROUSSE
SOPHROLOGIE	Manufacture des Tabacs - Salle AF060	D. PIERRE
SPORTS DE COMBAT	Manufacture des Tabacs	F. HEUSER
TENNIS	Stade Toulousain	B. JANTORE
TENNIS DE TABLE	Manufacture des Tabacs	J. BROUSSE
VOLLEY-BALL	Manufacture ou St SERNIN	P. GALARD



« Susciter la curiosité »

➔ tab / art&culture(s)@UT1Capitole

Lieu d'échanges, de partage, d'expérimentation et de recherche, articulant les relations entre art, science et culture, **tab** est missionné par l'université pour :

- **Sensibiliser aux arts dans ses formes les plus contemporaines grâce à une programmation exigeante et éclectique.**

  Vous pourrez ainsi découvrir des concerts, des performances et des spectacles aux détours des jardins et des salles du campus, profiter des projections de courts métrages avec *les cour[t]s du midi*, vivre l'exaltation au son de l'Orchestre National du Capitole à la Halle aux Grains ou encore vous enthousiasmer dans les théâtres et lieux d'exposition toulousains. Cette année 2012/2013 donnera également la part belle aux ateliers d'initiation tels que la lecture à haute voix avec *Les entendre dire*, la BD, la création audiovisuelle et la sérigraphie… programme à suivre sur l'agenda culturel de **tab** !

- **Accompagner la pratique artistique libre ou encadrée par des professionnels**.

  L'orchestre d'UT1 Capitole est ouvert à tous les musiciens passionnés. Seules conditions requises pour intégrer l'ensemble symphonique : avoir un bon niveau de pratique instrumentale et être disponible pour participer aux séances de travail hebdomadaires avec le chef d'orchestre. Deux nouveaux projets musicaux verront le jour : la création d'une chorale, la formation d'un jazz band. Si l'un de ces ateliers vous inspire, contactez-nous !

- **Débattre de questions scientifiques ou sociétales lors de rencontres thématiques et promouvoir le partage des savoirs auprès d'un large public.**

  tab s'ouvre à la culture scientifique grâce à une collaboration étroite avec vous - étudiants, doctorants et enseignements-chercheurs de notre université. Deux projets façonneront cette mission : les *conf'curieuses* mêlant, selon les cas, débat, conférence, cinéma ou encore écriture et les *sciences en cour[t]s* avec la réalisation de portraits-vidéos de chercheurs.

- **Etre l'interlocuteur de vos projets artistiques et culturels afin que ceux-ci profitent d'une aide opérationnelle et de la visibilité qu'ils méritent.**

  Vous êtes engagé dans une démarche artistique ? Qu'il s'agisse de vidéo, de danse, de théâtre, de rock, de littérature ou d'arts de la rue, *Lab* – programme de soutien à la création étudiante vous offre un moyen de faire connaître votre travail au travers l'organisation d'une performance sur le campus et la production d'une vidéo, d'un book photos ou d'un site web. **tab** se fait ainsi porte-voix du talent des étudiants d'UT1 Capitole !

Vous souhaitez monter un événement culturel sur le campus ? **tab** sera votre relais pour la communication de votre future manifestation auprès de la communauté universitaire et pourra vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet.

Adresse

Maison de l'Etudiant
Bureau : AF 063
Téléphone : 05.61.63.39.72
Mail : tab@ut-capitole.fr

Retrouvez-nous sur Internet

Site web : **www.ut-capitole.fr**, rubrique Art et culture
Facebook : www.facebook.com/touloouseartbreaker
Twitter : http://twitter.com/ut1capitole
Youtube : www.youtube.com/user/ToulouseArtBreaker



INFOS C2i niveau 1

- Dans le but de développer, de renforcer et de valider **la maîtrise des technologies et des outils informatiques**, l'Université Toulouse 1 met en place, pour les étudiants des licences de Droit, d'Economie, et d'AES, le **Certificat Informatique et Internet niveau 1** (C2i).



Le C2i niveau 1

➔ Qu'est-ce que c'est ?

- Le C2i niveau 1 est un **certificat national** (BO du 7 avril 2005) validant un niveau de compétences en informatique. Il développe **5 domaines de compétences** :
  - > **Domaine D1** : Travailler dans un environnement numérique évolutif (Entreprendre et Echanger)
  - > **Domaine D2** : Être responsable à l'ère du numérique (Entreprendre et Echanger)
  - > **Domaine D3** : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques (Elaborer et Editer)
  - > **Domaine D4** : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique (Enquêter)
  - > **Domaine D5** : Travailler en réseau, communiquer et collaborer (Elaborer et Editer)

➔ Qu'est-ce que cela m'apporte ?

- Le C2i vous permet de maîtriser les compétences en informatique qui sont indispensables à la poursuite d'études supérieures et qui vous aideront à vous insérer dans le monde professionnel.
- La seule mention du certificat C2i sur votre curriculum vitæ garantit à votre futur employeur, votre future école ou université, vos compétences en matière informatique et internet.
- En outre, ce premier niveau est une étape vers le « C2i niveau 2 métiers de l'enseignement » qui est exigible à la rentrée 2012 pour la titularisation des professeurs des écoles.

➔ Comment préparer/s'inscrire à cette certification C2i à l'UT1 ?

- Les modalités et les procédures d'inscriptions seront mise en ligne début septembre 2012 sur le site de l'université :. **www.ut-capitole.fr**, rubrique nos diplômes / certifications et préparations / C2i

- **Contact**

Pour toute information sur le C2i, sa mise en place à l'UT1, N'hésitez pas à nous contacter !
Correspondant C2i : C2i_UT1Capitole@ut-capitole.fr

Achevé d’imprimer en juin 2012
Imprimerie du Champ de Mars
09700 Saverdun

Université Toulouse 1 Capitole

2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse Cedex 9 - France
TEL. : 05 61 63 35 00 - FAX : 05 61 63 37 98
Internet : http://www.ut-capitole.fr